



PARTIE 8 : ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS



PROJET ÉOLIEN DES HOUDONNIÈRES

MOULINS SUR ORNE
Orne (61)



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

FICHE SIGNALIQUE

PORTEUR DU PROJET	Raison sociale :	IEL ENR 156
	Adresse du siège social :	41 Ter Boulevard Carnot 22000 SAINT-BRIEUC
	Téléphone :	02.30.96.02.21
PROJET	Nom du projet :	projet éolien des Houdonnières
	Localisation du site :	Moulins sur Orne
	Nombre d'éoliennes :	3
DOCUMENT	Titre du rapport :	PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS



SOMMAIRE

1.	DOCUMENTS JUSTIFIANT LE RESPECT DE L'ARTICLE 53 DE LA LOI ASAP	4
1.1.	Entrée en vigueur de la loi ASAP.....	4
1.2.	Quelques précisions sur l'article 53 de la loi ASAP	4
1.3.	Bordereaux de réception des mairies de Sarceaux et Argentan	4
1.4.	Bordereaux de réception des mairies de Moulins sur Orne et de Sevigny	5
1.5.	Bordereaux de réception des mairies d'Occagnes et de Monts sur Orne.....	5
2.	DEMANDE DE SERVITUDES : DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE	6
3.	DEMANDE DE SERVITUDES : GRT GAZ	6
4.	DEMANDE DE SERVITUDES : METEO FRANCE ET QINETIC.....	7
5.	DEMANDE DE SERVITUDES : SFR.....	14
6.	DEMANDE DE SERVITUDES : RTE.....	15
7.	DEMANDE DE SERVITUDES : ORANGE	15
8.	DEMANDE DE SERVITUDES : BOUYGUES	16
9.	DEMANDE DE SERVITUDES : SDRCAM	16
10.	AUTORISATIONS FONCIÈRES ET AVIS DE DÉMANTÈLEMENT	18
10.1.	Cartographie des infrastructures du projet éolien des Houdonnières.....	18
10.2.	Tableaux de synthèse des informations foncières (Eoliennes et PDL*)	19
10.3.	Justificatif de la maîtrise foncière du terrain : E1 et E2	21
10.4.	Justificatif de la maîtrise foncière du terrain : E3	21
10.5.	Justificatif de la maîtrise foncière du terrain : PDL.....	22
10.6.	Avis de démantèlement : E1 et E2.....	22
10.7.	Avis de démantèlement : E3	23
10.8.	Avis de démantèlement : PDL.....	23
10.9.	Autorisation et avis de démantèlement : mairie de Moulins sur Orne	24
11.	AUTRES JUSTIFICATIFS DE LA MAÎTRISE FONCIERE (EXTRAITS)	25
11.1.	Chemins ruraux (CR) n°18/22 et chemin d'exploitation entre D15 et CR n°3	25
11.2.	Parcelle ZL n°26.....	25
11.3.	Parcelle ZC n°37	25
11.4.	Parcelles C n°45, ZI n°9 et ZL n°32	26
11.5.	Parcelle ZN n°3.....	26
11.6.	Parcelles ZL n°17 et n°25.....	27
11.7.	Parcelle ZL n°34.....	27
12.	EXTRAITS DE LA PROMESSE DE CONSTITUTION DE MESURES ENVIRONNEMENTALES	28
12.1.	Plantations de haies, fauche tardive et passage en prairie permanente	28
13.	REPONSES DES GESTIONNAIRES SUITE AUX DEMANDES DE TRAVAUX :	29
13.1.	CdC Argentan Intercom	29
13.2.	ORANGE	30
13.3.	ENEDIS.....	32
13.4.	GROUPE IEL	36



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

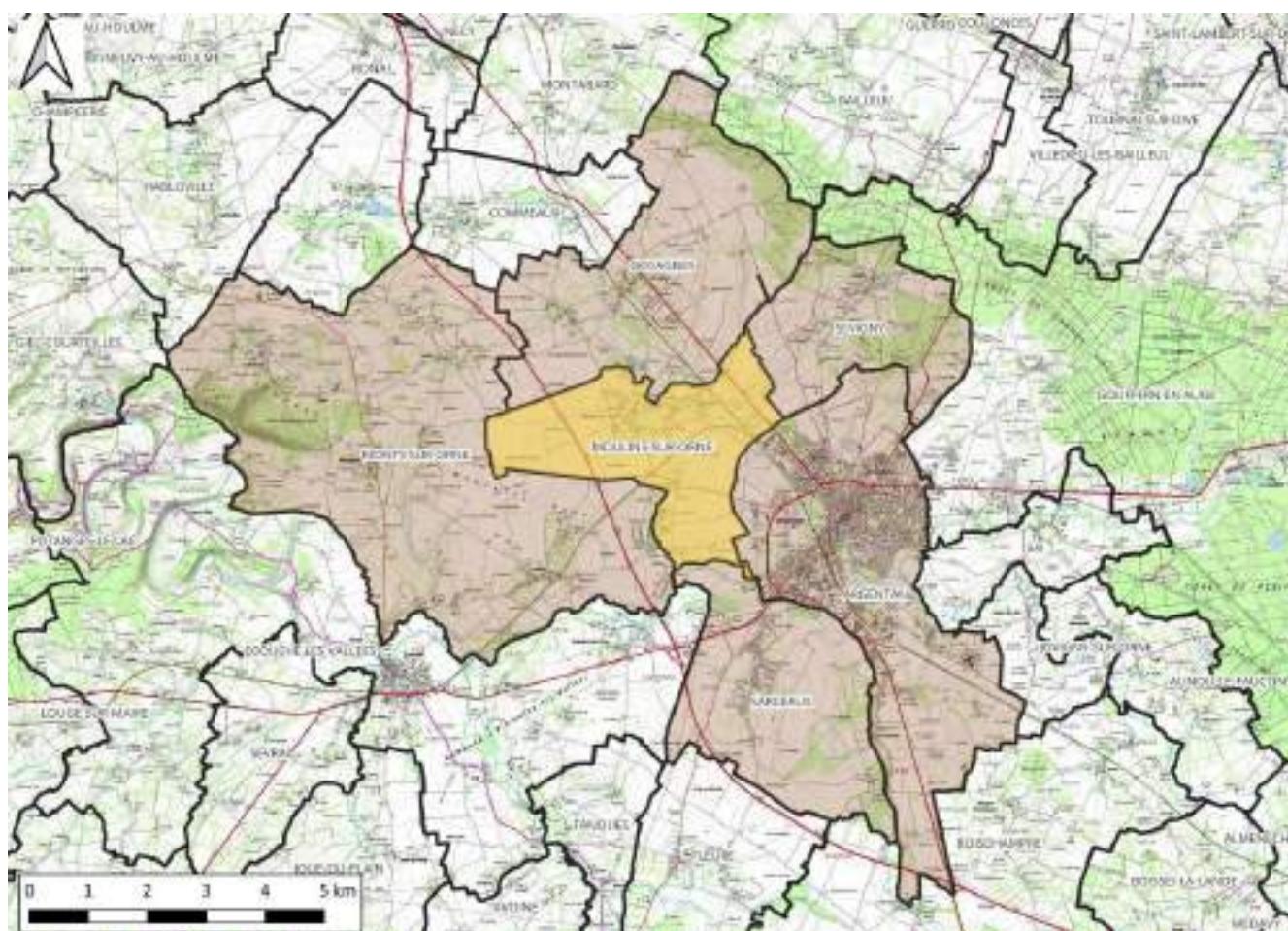
1. DOCUMENTS JUSTIFIANT LE RESPECT DE L'ARTICLE 53 DE LA LOI ASAP

1.1. Entrée en vigueur de la loi ASAP

La loi ASAP (LOI n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique) a été publiée au JORF le 8 décembre 2020. Ce texte ne fait l'objet ni de dispositions transitoires dans le corps du texte de loi, ni de dispositions réglementaires d'application dans le corps du projet de décret ASAP. Il est donc entré en vigueur le lendemain du jour de sa publication, conformément aux dispositions de l'article 1er du Code civil. Depuis le 09/12/2020, les pétitionnaires doivent donc respecter l'article 53 de la loi ASAP. En conséquence, ils doivent adresser aux maires le résumé non technique de leur étude d'impact au moins un mois avant le dépôt de leur demande d'autorisation environnementale pour exploiter une ICPE. Par conséquent, si cette procédure n'est pas entamée par les porteurs de projets, ils ne peuvent pas déposer leur dossier en préfecture.

1.2. Quelques précisions sur l'article 53 de la loi ASAP

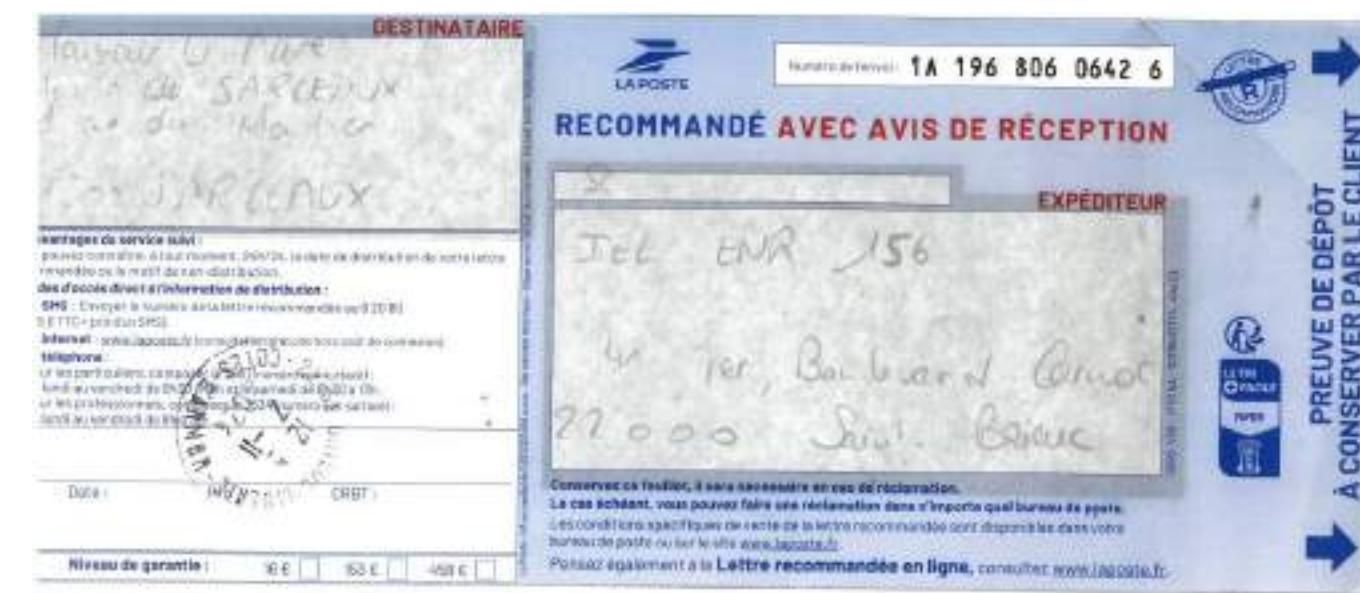
L'article 53 de la loi ASAP précise que le résumé non technique de l'étude d'impact (RNT EI) doit être envoyé à la commune concernée par le projet (Moulins sur Orne) et transmis également aux communes limitrophes. Ces dernières sont définies de la manière suivante : les communes limitrophes concernées disposent d'une frontière administrative avec la commune d'implantation du parc éolien. Dans le cadre du projet éolien des Houdonnières, les communes limitrophes ainsi que celle de Moulins sur Orne sont identifiées sur la carte suivante :



Carte 1 : Les communes ayant réceptionnées le RNT EI

La justification du dépôt d'un résumé non technique de l'étude d'impact auprès d'une mairie est notamment le bordereau du courrier envoyé en recommandé. Les bordereaux des communes cartographiées sont visibles ci-dessous. Tous les courriers ont été envoyés le 07/11/2024 : à la date du dépôt du dossier du projet éolien des Houdonnières, le délai minimum d'un mois est respecté.

1.3. Bordereaux de réception des mairies de Sarceaux et Argentan



Réceptions

Lettre Recommandée
N° 1A19680606426

Mardi 12 novembre 2024
Distribué
Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.

Lettre Recommandée
N° 1A19680606402

Vendredi 8 novembre 2024
Distribué
Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

1.4. Bordereaux de réception des mairies de Moulins sur Orne et de Sevigny

DESTINATAIRE

La Poste
Mairie de Moulins sur Orne

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

N° de suivi : 1A 196 806 0638 9

EXPÉDITEUR

Tel. EUR 156
44 rue Boulevard Carnot
22000 Saint-Brieuc

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

Date : _____ Prix : _____ CRBT : _____

Niveau de garantie : 10 € 152 € 458 €

DESTINATAIRE

La Poste
Mairie de Moulins sur Orne

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

N° de suivi : 1A 196 806 0639 6

EXPÉDITEUR

Tel. EUR 156
44 rue Boulevard Carnot
22000 Saint-Brieuc

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

Date : _____ Prix : _____ CRBT : _____

Niveau de garantie : 10 € 152 € 458 €

Réceptions

Lettre Recommandée
N° 1A19680606389



Vendredi 8 novembre 2024
Distribué
Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.

Lettre Recommandée
N° 1A19680606396



Samedi 9 novembre 2024
Distribué
Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.

1.5. Bordereaux de réception des mairies d'Occagnes et de Monts sur Orne

DESTINATAIRE

La Poste
Mairie d'Occagnes

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

N° de suivi : 1A 196 806 0644 0

EXPÉDITEUR

Tel. EUR 156
44 rue Boulevard Carnot
22000 Saint-Brieuc

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

Date : _____ Prix : _____ CRBT : _____

Niveau de garantie : 10 € 152 € 458 €

DESTINATAIRE

La Poste
Mairie de Monts sur Orne

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

N° de suivi : 1A 196 806 0643 3

EXPÉDITEUR

Tel. EUR 156
44 rue Boulevard Carnot
22000 Saint-Brieuc

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

Date : _____ Prix : _____ CRBT : _____

Niveau de garantie : 10 € 152 € 458 €

Réceptions

Lettre Recommandée
N° 1A19680606440



Vendredi 8 novembre 2024
Distribué
Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.

Lettre Recommandée
N° 1A19680606433



Mercredi 13 novembre 2024
Distribué
Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

2. DEMANDE DE SERVITUDES : DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**
*Liberté
Egalité
Fraternité*

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest
Unité instruction servitudes aéronautiques

Nos réf. : N° 2024/35926 /T187274
Vos réf. : Votre demande du 30/04/2024
Affaire suivie par : Thierry BAJILLOUX
snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 02 28 09 27 10

Objet : Pré-consultation 3 éoliennes – Moulins sur Orne (61)

Monsieur,

Par demande citée en référence, vous nous adressez pour avis, un dossier pour un projet de 3 éoliennes d'une hauteur hors sol de 200 mètres, soit une altitude sommitale maximale de 386 mètres NGF (E2), sur des terrains situés sur la commune de Moulins sur Orne.

Au vu des éléments inclus à ce dossier, le projet se situe en dehors de toute servitude aéronautique ou radioélectrique associée à des installations de l'aviation civile relevant de mon domaine de compétences et ne sera pas gênant au regard des procédures de circulation aérienne publiées.

En application de l'arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones gravées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation, elle seront équipées d'un balisage diurne et nocturne : il conviendra de respecter l'arrêté du 23 avril 2018 modifié le 6 juin 2024 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

Si votre projet doit se réaliser, il vous appartient de déposer la demande d'autorisation environnementale correspondante, à laquelle vous joindrez cet avis et celui de l'exploitant précité. Cet avis n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours et de demande de reconsideration. Il est inopposable aux tiers et ne crée pas de droit d'améiorité à l'égard d'autres éventuels porteurs de projets éoliens. Il ne vaut pas autorisation spéciale du ministre chargé de l'aviation civile.

Je vous précise enfin que, pour son bon avancement, ce dossier doit également recevoir l'avis de l'autorité militaire compétente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Christophe PERROQUIN
Chef du département SNIA Ouest
DGAC - SNIA

Signature numérique de
Christophe PERROQUIN
christophe.perroquin.dgac@dgac.fr
Date : 2024.11.12 10:19:45 +0100'

Service national d'Ingénierie aéroportuaire Ouest- Pôle de Nantes - Zone aéroportuaire - CS 14321 - 44341 Bouguenais cedex
Tél : 02 28 09 27 10

3. DEMANDE DE SERVITUDES : GRT GAZ

GRT gaz

POLE EXPLOITATION VAL DE SEINE
DÉPARTEMENT MAINTENANCE
DONNÉES
& TRAVAUX TIERS

2 rue Pierre Timbaud
92230 GENNEVILLIERS Cedex
Téléphone +33(0)1 40 85 20 77
Télécopie +33(0)1 40 85 27 27
www.grtgaz.com

IEL Développement
41 TER Boulevard Carnot
22000 Saint-Brieuc

A l'attention de Monsieur Gaël DESCOUT

VILLE:
NOM/PRÉNOM: Florian PORCHE - Tel. : 01.40.85.28.77
EMPLACEMENT: Implantation d'éoliennes
CODES: Commune de MOULINS SUR ORNE (61)

Grennevilliers, le 7 février 2017

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'avis concernant le projet cité en objet.

Ce projet tel que décrit est situé en dehors des servitudes d'utilité publique (SUP) de maîtrise de l'urbanisation associées à nos ouvrages de transport de gaz naturel haute pression.

Nous n'avons donc pas d'observation à formuler quant à sa réalisation.

Pour rappel, le code de l'environnement – Livre V – Titre V – Chapitre IV impose à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le Guichet Unique des réseaux (téléservice www.reseaux-et-cannulations.senut.fr) afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT). Les exécutants de travaux doivent également consulter le Guichet Unique des réseaux et adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*Responsable de l'équipe Travaux Tiers
et Études de Dangers.*

Xavier BIOTTEAU

P.S. La présente réponse ne concerne que les ouvrages de Transport de gaz haute pression exploités par GRTgaz, à l'exclusion des conduites de distribution de gaz de GrDF ou celles d'autres concessionnaires.



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

4. DEMANDE DE SERVITUDES : METEO FRANCE ET QINETIC



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberé
Égalité
Fraternité*

Direction des Systèmes d'Observation
42, avenue Gaspard Coriolis
31000 Toulouse

A l'attention de ERVEN FOLLEZOU
IEL ENR 156
Houdonnieres
61200 MOULINS SUR ORNE

Objet : Certificat Radeol
Nom du projet : Projet des Houdonnieres
Affaire suivie par : DSO/CMR
Courriel : radeol@meteo.fr
Référence Météo-France : 2024-000738

Par déclaration en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur la commune de **MOULINS SUR ORNE (61)**.

Vous avez indiqué que ce projet relève du régime de l'autorisation unique environnementale (AUE) des ICPE. Dès lors, son acceptabilité est soumise au respect des conditions prescrites par l'arrêté ministériel modifié du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Ce parc éolien se situerait à une distance de **19,67 km** du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens, à savoir le radar bande C de **Falaise***

Ce projet ne respecte pas la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté (20 km pour un radar bande C), tout en présentant un éloignement supérieur à la distance de protection fixée par le même arrêté (5 km).

Dès lors, l'avis de Météo-France n'est pas requis.

Cependant, aux termes de l'arrêté susvisé, l'acceptabilité de ce projet ne peut être prononcée par le service instructeur (DREAL, DRIEAT ou DEAL) que si le porteur du projet fournit une étude des impacts cumulés générés par l'ensemble des aérogénérateurs implantés en deçà de la distance minimale d'éloignement (qu'il s'agisse d'aérogénérateurs de ce même projet ou des autres parcs éoliens coexistants), et que cette étude justifie du respect des critères fixés par l'arrêté.

Aussi, Météo France conseille au porteur du projet, si ce n'est pas déjà fait, de déposer dès à présent un dossier en Préfecture accompagné d'une étude d'impact*, muni de préférence par un modèle reconnu par le ministère.

Météo-France
73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX - France
www.meteofrance.fr @meteofrance
Météo-France, certifié ISO 9001 par AFNOR Certification

Page 1/3



METEO
FRANCE

Le temps dans les nuages

À noter que dans le cas où il s'agit d'un projet modificatif d'un parc déjà existant, l'étude d'impact doit caractériser également l'aggravation de l'impact par rapport à l'existant.

Ce certificat, joint à votre dossier de demande d'autorisation déposé en préfecture, permet de justifier de cette position réglementaire.

* Les coordonnées géographiques des radars concernés, ainsi qu'un rappel sur la réglementation et les études d'impact, vous sont accessibles à partir de l'url suivante : <https://www.radeol.fr>
Ce certificat n'est valable que pour les caractéristiques exactes du projet renseignées par le demandeur (cf. Annexe). En cas de modification du projet, un nouveau certificat doit être demandé.

Météo-France
73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX - France
www.meteofrance.fr @meteofrance
Météo-France, certifié ISO 9001 par AFNOR Certification

Page 2/3

Demandeur	
Nom	FOLLEZOU
Prénom	ERVEN
Société	IEL ENR 156
Email	erven.follezou@iel-energie.com
Adresse	Houdonnieres
Code postal	61200
Commune	MOULINS SUR ORNE
Projet	
Nom	Projet des Houdonnieres
Localisation	METROPOLE
Situation	TERRE
ICPE	AUE
Type	EOLIENNES
Commune #1	MOULINS SUR ORNE (61)
Dossier	
Référence	2024-000738
Date et heure	05/09/2024 15:11:41
Type de courrier	M3
Regles métier	v1.0

Les coordonnées sont exprimées en degrés décimaux dans le système géodésique WGS84.

Eolienne/sommet	Latitude	Longitude
#1	48,7529245°	-0,103517°
#2	48,7510644°	-0,0957702°
#3	48,7505967°	-0,0870719°

Météo-France
73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX - France
www.meteofrance.fr @meteofrance
Météo-France, certifié ISO 9001 par AFNOR Certification

Page 3/3

**Etude QINETIQ : impact du projet éolien sur le radar de Falaise**

QinetiQ Proprietary

QINETIQ**Impact du projet de parc éolien des Houdonnières sur le radar météorologique de Falaise**

Jonathan Ellis
QINETIQ/24/04244/2.0
Octobre 2024

Les demandes d'utilisation plus large ou de publication doivent être adressées à :

Vince Savage
QinetiQ
Malvern Technology Centre
Malvern, Worcestershire
WR14 3PS
vsavage@qinetiq.com

Toute traduction de ce document à partir de l'anglais doit se faire dans sa globalité pour en maintenir la cohérence et le contexte. Afin d'éviter toute ambiguïté, la version anglaise doit accompagner la version traduite en tant que document de référence technique.

Copyright © QinetiQ Ltd. 2024
QinetiQ Proprietary

QinetiQ Proprietary

Sommaire

Sommaire	2
1 Introduction	3
1.1 Présentation générale	3
1.2 Portée des travaux	3
1.3 Projet de parc éolien les Houdonnières	3
1.4 Règles de protection du radar météorologique	5
1.5 Radar météorologique de Falaise	6
2 Évaluation de l'impact	8
2.1 Occultation (C1)	8
2.2 Zones d'impact (C2 à C5)	9
2.3 C6 : visibilité des turbines	10
2.4 Métriques d'impact	10
2.5 Acceptabilité	11
3 Conclusions	12
4 Références	13

QINETIQ/24/04244/2.0

QinetiQ Proprietary

Page 2



QinetiQ Proprietary

1 Introduction

1.1 Présentation générale

IEL prévoit de créer un parc éolien des Houdonnières, qui sera situé dans la zone d'éloignement (ZE) du radar météorologique de Falaise. IEL a commandité une étude d'impact du projet de parc éolien sur le radar, afin de s'assurer de la compatibilité avec la législation en vigueur [1].

1.2 Portée des travaux

L'étude a été réalisée conformément à la méthode QinetiQ CLOUDSIS 1.0 agréée pour évaluer les impacts sur les radars météorologiques de Météo-France [2]. Les activités d'évaluation sont décrites dans l'énoncé des travaux de QinetiQ.

1.3 Projet de parc éolien les Houdonnières

Les informations relatives au parc éolien des Houdonnières ont été fournies par IEL [3]. Le projet de parc consiste en trois turbines Vestas V150, dont la disposition est illustrée dans la Figure 1-1. Seules deux de ces turbines (E1 et E2) sont dans la ZE et nécessitent une évaluation (les règles de protection sont présentées dans la sous-section 1.4).



Figure 1-1 : Projet de distribution des turbines (carrés blancs) ; ZE du radar de Falaise (ligne orange)

La Table 1-1 indique les emplacements de turbines proposées en utilisant le format de latitude et de longitude du système géodésique mondial 1984 (WGS84).

ID de turbine	Coordonnées WGS84 (degrés décimaux)	
	Latitude	Longitude
E1	48,752924	-0,103517
E2	48,751064	-0,095777
E3	48,750597	-0,087072

Table 1-1: Coordonnées des turbines proposées

QINETIQ/24/04244/2.0

QinetiQ Proprietary

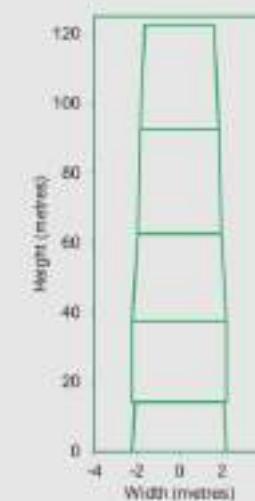
Page 3

QinetiQ Proprietary

La Table 1-2 montre le paramètre principal pour la turbine de type V150. Les hauteurs sont données en mètres au-dessus du sol (AGL). La forme du mât (Figure 1-2^a) provient des schémas techniques fournis par IEL [4].

Paramètre	Valeur
Hauteur de moyeu (HH) (mètres)	125
Diamètre de la base du mât (mètres)	4,43
Diamètre du sommet du mât (mètres)	3,268
Diamètre du rotor (RD) (mètres)	150
Hauteur maximum à la pointe de la pale (mètres)	200

Table 1-2: Paramètres de la turbine principale V150



PARAMETER	V150				
	1	2	3	4	5
Length (mètres)	14.200	23.240	25.200	29.960	30.000
Top diameter (mètres)	4.200	4.428	3.826	3.671	3.268
Bot diameter (mètres)	4.430	4.427	3.828	3.671	3.268

Figure 1-2 : Dimensions du mât d'éolienne V150 utilisées dans cette évaluation

^a Pour la section inférieure du mât, les largeurs données dans le dessin technique semblent inclure les brides et ne pas correspondre au diamètre de la partie principale. Par conséquent, les largeurs de cette section ont été légèrement réduites par QinetiQ pour plus de précision. La forme de la tour peut donc présenter des discontinuités dans cette évaluation.

QINETIQ/24/04244/2.0

QinetiQ Proprietary

Page 4



QinetiQ Proprietary

1.4 Règles de protection du radar météorologique

Les aérogénérateurs peuvent avoir un impact sur le fonctionnement des radars météorologiques. Deux grands types d'impact sont à relever [1] :

- occultation (blockage du signal radar, ce qui crée un signal plus faible dans le secteur derrière les turbines) ; et
- réflexions (réflexions indésirables), création d'une zone d'impact de pluie « fictive » dans les données radar.

La législation de protection [1] définit les distances appelant une étude de l'impact potentiel. Les distances dépendent de la fréquence radar, comme résumé dans la Table 1-3.

Fréquence radar	Rayon ZE	Rayon de la zone de protection (ZP)
Bande X (environ 10 GHz)	10 km	4 km
Bande C (environ 5,6 GHz)	20 km	5 km
Bande S (environ 2,8 GHz)	30 km	10 km

Table 1-3: Distances de protection [1]

Aucune turbine n'est admise dans la zone de protection (ZP). L'acceptabilité de turbines dans la zone d'éloignement (ZE) est évaluée selon les critères de la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques), résumés dans la Table 1-4.

QinetiQ Proprietary

Critère	Description	Condition acceptable
C1	Pourcentage maximal d'occultation, O, dans tout secteur susceptible de contenir une turbine	O ≤ 10 %
C2	Dimension maximale, D, de la zone d'impact créée par le projet de parc éolien	D ≤ 10 km
C3	Séparation minimale, S1, entre la zone d'impact du projet de parc éolien et les zones d'impact d'autres parcs	S1 ≥ 10 km
C4	Séparation minimale, S2, entre la zone d'impact du projet de parc éolien et les sites sensibles ^a	S2 ≥ 10 km
C5	La Zone d'Impact globale (ZIG) désigne la zone d'impact total de l'ensemble des turbines dans le périmètre de la zone de coordination (ZC)	La ZIG n'est pas modifiée ^b
C6	Une turbine est considérée comme étant dans la ligne de visée du radar (LoS) si l'une de ses parties est directement visible depuis le radar	Toutes les turbines sont en dehors de la ligne de visée du radar

Table 1-4: Critères de protection

Ces six critères servent à déterminer l'acceptabilité des nouveaux parcs éoliens^c. Les trois conditions d'acceptation sont illustrées dans la Figure 1-3.



Figure 1-3 : Conditions d'acceptation pour le nouveau projet dans la ZE

1.5 Radar météorologique de Falaise

L'emplacement du radar météorologique en bande C de Falaise est indiqué dans la Figure 1-4, ainsi que les turbines en projet et les turbines provenant de la base de données de QinetiQ. Les éoliennes proches des Houdonnières sont signalées.

^a Les sites sensibles sont classés SEVESO niveau haut ou sont des installations nucléaires de base (INB).

^b Pour certains projets, l'impact d'un nouveau projet peut s'inscrire intégralement dans la zone d'impact existante. En d'autres termes, le projet ne crée pas de nouvelles zones d'impact et la ZIG reste inchangée.

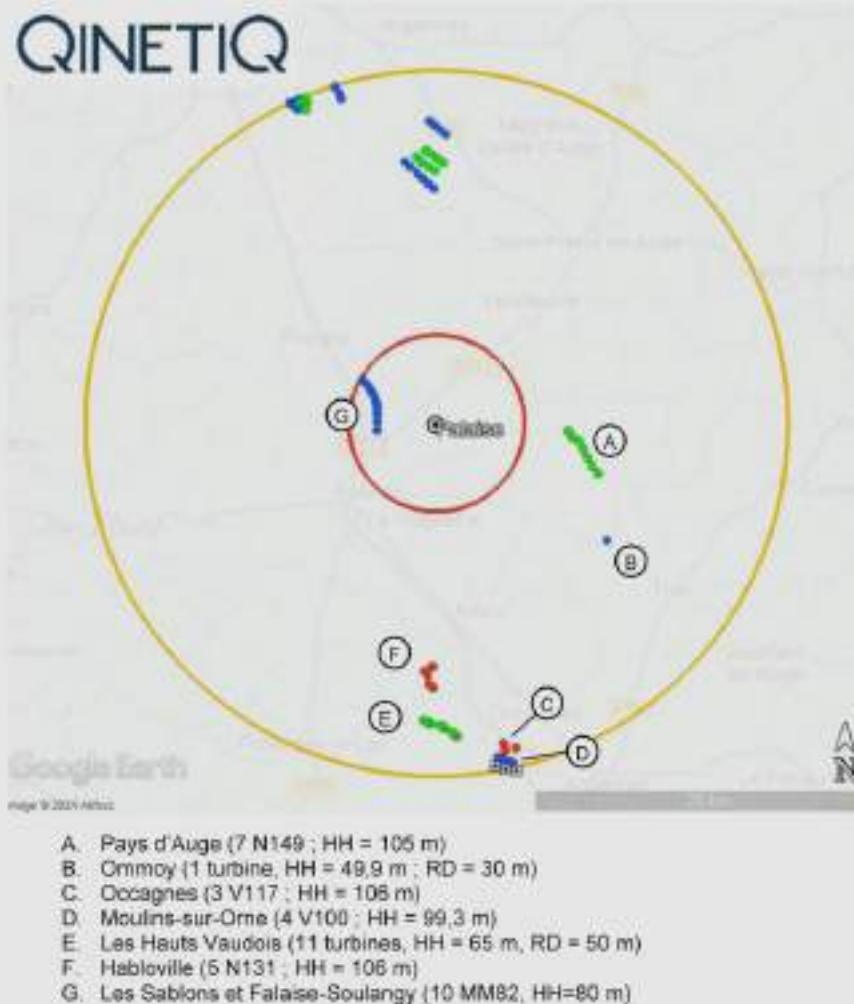
^c Les critères servent également à évaluer les impacts des projets de renouvellement. Dans la mesure où le projet visé par ce rapport est un nouveau projet, les règles de renouvellement ne sont pas abordées.



QinetiQ Proprietary

Il est à noter que QinetiQ a relevé deux définitions pour le parc éolien des Hauts Vaudois, l'une avec une définition de 11 turbines (validée) et l'autre avec une définition de 5 turbines (en projet). IEL a demandé d'utiliser la définition validée dans cette étude.

Il n'y a pas de sites sensibles dans le rayon de la ZE.



QINETIQ/24/04244/2.0

QinetiQ Proprietary

Page 7

QinetiQ Proprietary

2 Évaluation de l'impact

2.1 Occultation (C1)

L'occultation cumulative imputable des Houdouinières et les autres parcs éoliens sont indiqués dans la Figure 2-1 pour établir l'angle de balayage le plus négatif possible. L'occultation maximale est de 3,9 %.

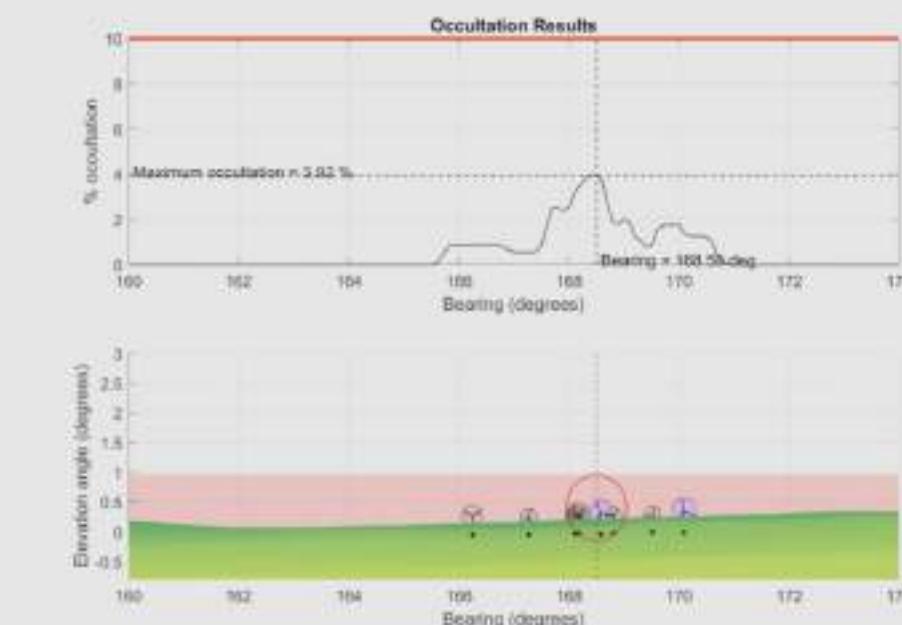


Figure 2-1 : L'occultation cumulative des Houdouinières (bleu) et des autres parcs éoliens (noir), calculée sur la base de l'angle de balayage radar le plus bas

QINETIQ/24/04244/2.0

QinetiQ Proprietary

Page 8



QinetiQ Proprietary

2.2 Zones d'impact (C2 à C5)

Figure 2-2 affiche les zones d'impact (en rose) de base des autres parcs éoliens ; l'impact propre au parc Houdonnières est indiqué dans la Figure 2-3. Toutes les parties des zones d'impact en dehors de la ZE (ligne orange) doivent être ignorées.

L'impact de Houdonnières s'ajoute à celui des parcs des Hauts Vaudois, de Moulins-sur-Orne, de Habloville et des Quatre Chemins. Les mesures d'impact sont calculées à partir de valeurs cumulatives.

Pour ce groupe, les mesures d'impact pour Houdonnières sont :

- C2 = 9,5 km ;
- C3 = 10,3 km ;
- C4 = non applicable ; et
- C5 = nouvelles cellules créées.

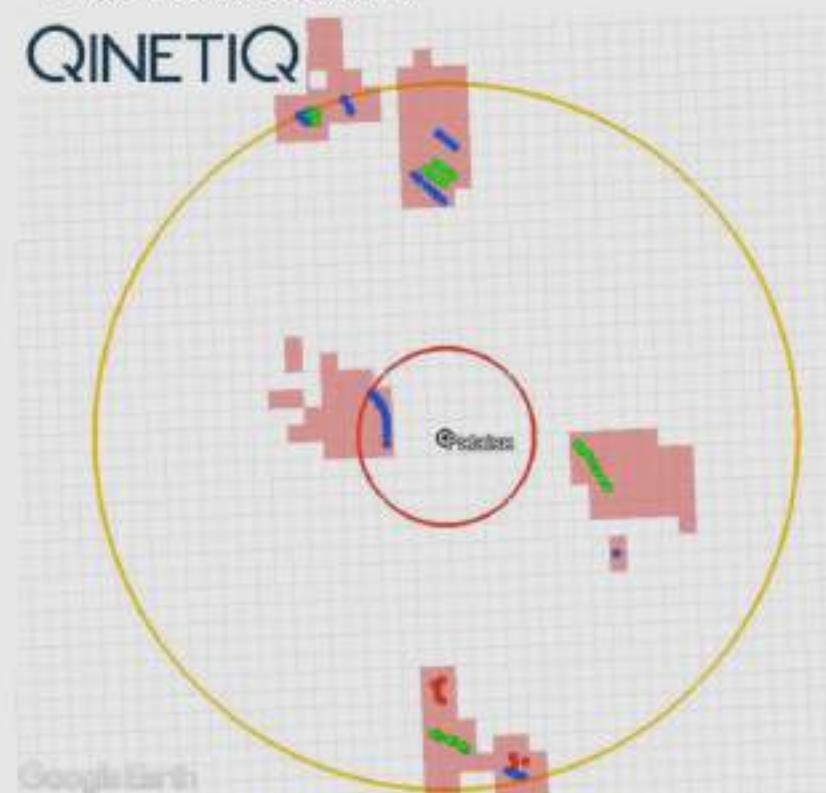


Figure 2-2 : Impact de référence

QinetiQ Proprietary

QINETIQ

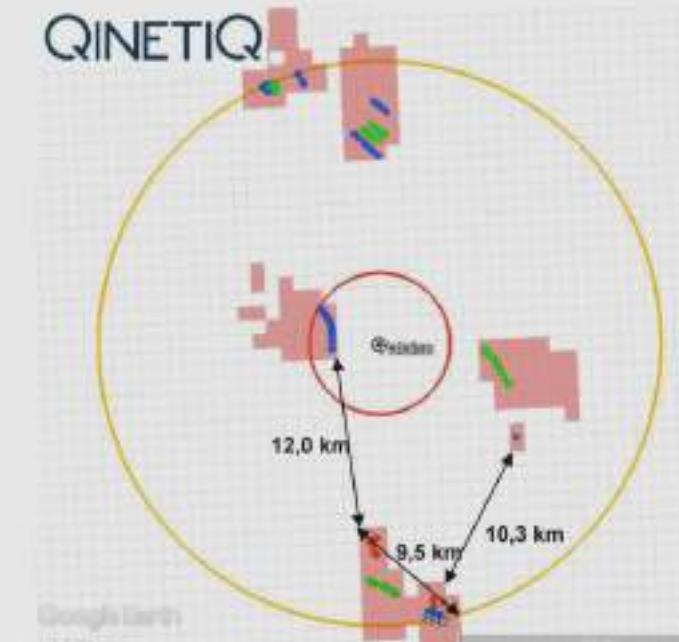


Figure 2-3 : Impact propre à Houdonnières

2.3 C6 : visibilité des turbines

Les résultats d'occultation (section 2.1) indiquent que les turbines Houdonnières sont visibles par le radar.

2.4 Métriques d'impact

Les métriques de l'impact sont résumées dans la Table 2-1.

Critère	Description	Houdonnières
C1	Pourcentage maximal d'occultation	3,9 % (CONFORME)
C2	Taille maximale de la zone d'impact	9,5 km (CONFORME)
C3	Séparation minimale entre la zone d'impact du projet de parc éolien et les zones d'impact d'autres parcs	10,3 km (CONFORME)
C4	Séparation minimale entre la zone d'impact du projet de parc éolien et les sites sensibles	Non applicable (CONFORME)
C5	La Zone d'impact globale (ZIG) désigne la zone d'impact total de l'ensemble des turbines dans le périmètre de la zone de coordination (ZC)	ZIG modifiée (NON CONFORME)
C6	Une turbine est considérée comme étant dans la ligne de visée du radar (LoS) si l'une de ses parties est directement visible depuis le radar	Turbines visibles (NON CONFORME)

Table 2-1: Résumé des mesures d'impact

QINETIQ/24/04244/2.0

QinetiQ Proprietary

Page 9

QINETIQ/24/04244/2.0

QinetiQ Proprietary

Page 10



QinetiQ Proprietary

2.5 Acceptabilité

Comme indiqué dans la section 1.4, un nouveau projet est acceptable s'il est conforme avec au moins l'une des conditions de la Figure 1-3.

L'impact de Houdonnières sur le radar météorologique de Falaise est acceptable car il est conforme à au moins l'une des conditions d'acceptation (conforme de C1 à C4).

QinetiQ Proprietary

3 Conclusions

IEL développe le parc éolien des Houdonnières (3 turbines V150, hauteur de moyeu de 125 m). Deux turbines en projet (E1 et E2) sont situées dans la ZE du radar météorologique de Falaise, et nécessitent une évaluation.

Une évaluation CLOUDSiS a été réalisée pour quantifier les impacts des Houdonnières et les comparer avec les règles françaises de protection.

Comme indiqué dans la section 1.4, un nouveau projet est acceptable s'il est conforme avec au moins l'une des conditions de la Figure 1-3. L'impact des Houdonnières sur le radar météorologique de Falaise est acceptable car il est conforme à au moins l'une des conditions d'acceptation (conforme de C1 à C4).

QINETIQ/24/04244/2.0

QinetiQ Proprietary

Page 11

QINETIQ/24/04244/2.0

QinetiQ Proprietary

Page 12



QinetiQ Proprietary

4 Références

- [1] Légifrance, Arrêté du 10 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 modifié relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, 10 décembre 2021, TREP2136555A.
- [2] Légifrance, « Notice Décision du 03 février 2022 relative à la reconnaissance de la méthode de modélisation des perturbations générées par les aérogénérateurs sur les radars météorologiques CLOUDSIS 1.0 et de la société QinetiQ Ltd chargée de sa mise en œuvre », TREP2201124S, URL : <https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Bulletinofficiel-0032345>
- [3] Follezou, E. (IEL), RE : Demande d'offre d'UC pou IEL - MSO II (61), e-mail à Ellis, J. (QinetiQ), 8 OCT 2024 18:05
- [4] Follezou, E. (IEL), RE : Demande d'offre d'UC pou IEL - MSO II (61), e-mail à Ellis, J. (QinetiQ), 14 OCT 2024 10:03

QINETIQ/24/04244/2.0

QinetiQ Proprietary

Page 13

5. DEMANDE DE SERVITUDES : SFR

De: elios4-noreply@sfr.fr
Envoyé: jeudi 5 septembre 2024 15:23
A: Erven.Follezou
Cc:
Objet: Impact de votre parc éolien sur le réseau SFR, retour Elios référence:SEE001930519100
Pièces jointes: d6000d67-ebfa-4b13-8372-1b8d337d8eb2_projet.kml; 7809728c-5a8a-406a-8456-44465bcfb10b_ms02.kml

Bonjour Erven FOLLEZOU,

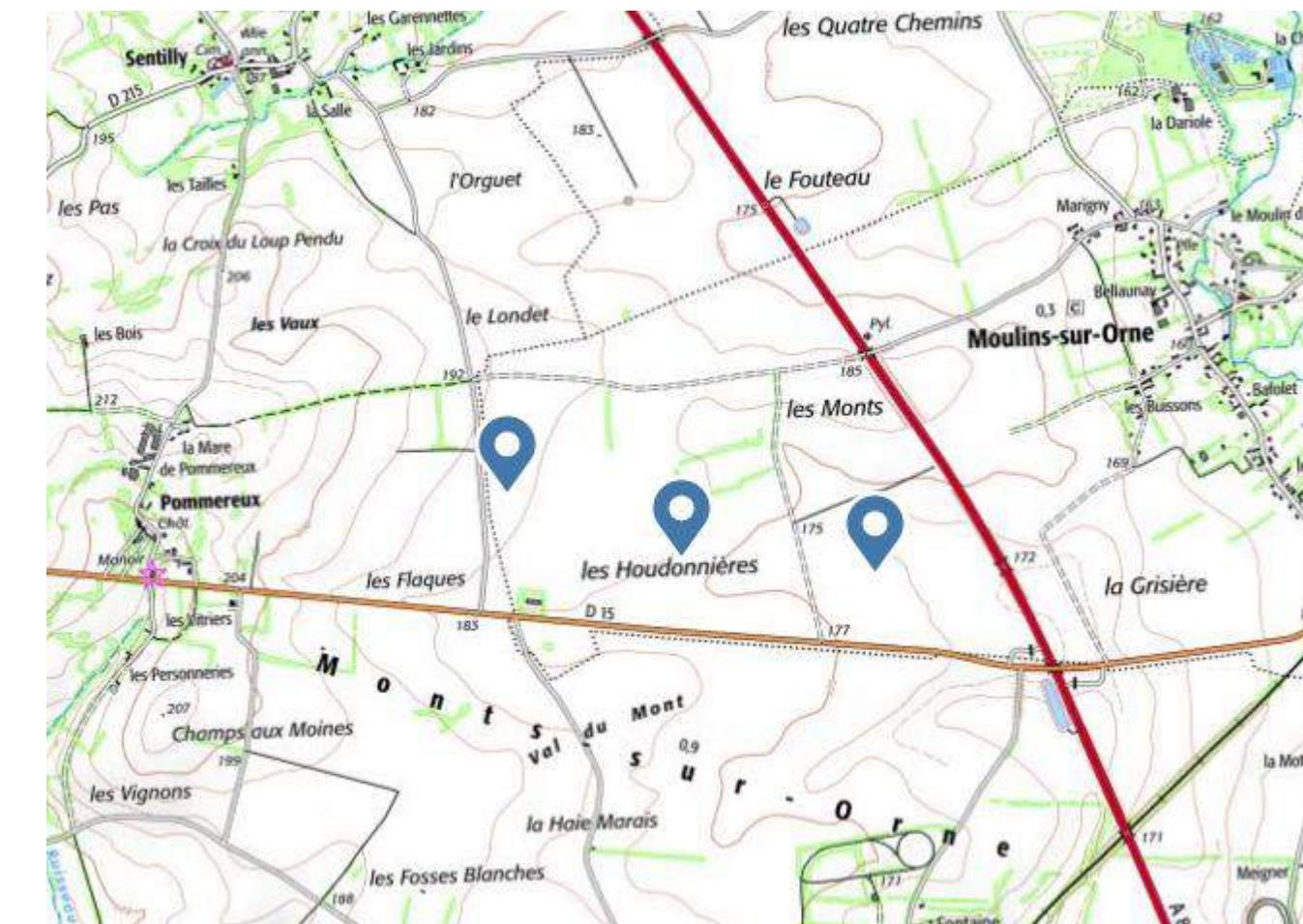
À ce jour, votre projet de parc éolien n'impacte à priori pas le réseau de transmission hertzien SFR.

Veuillez noter que cette étude est valable 2 mois à partir de la date de réception du présent mail.

SFR reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien Cordialement,

SFR - Dir-ded-dabm-spécifique-trans <Dir-ded-dabm-spécifique-trans@sfr.com>





PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

6. DEMANDE DE SERVITUDES : RTE

Rte

REF. DOSSIER: COT-REN-2021-61194-CAS-155423-POC7N9

INTERLOCUTEUR: KARINE BRAUD
TÉLÉPHONE: 02.31.70.85.00
MAIL: rte-cm-ntr-gmr-nie@rte-france.com

OBJET: Projet éolien _IEL développement-GOULET

IFS, le 02 février 2021

Monsieur,

Par courrier du 25/01/2021, vous nous avez transmis pour avis le projet de construction d'un parc éolien sur la commune de Goulet (61).

Nous vous informons qu'aucune ligne, aérienne ou souterraine, appartenant au réseau public de transport d'énergie électrique (ouvrage de tension supérieure à 50 000 Volts) ne traverse les terrains concernés.

Nous vous précisons toutefois que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 kV), et qu'il peut exister, sur le terrain d'assiette de la construction projetée, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

KARINE BRAUD
Assistante Développement IFS

Groupe Maintenance Réseaux
Normandie
15 Rue des Camiers BP 7
14123 IFS
TEL : 02.31.70.85.00
FAX :

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S. Nantes 444 619 258
www.rte-france.com
afao

1

7. DEMANDE DE SERVITUDES : ORANGE

orange

Orange
Unité de Pilotage Réseau Ouest
5 Rue du Moulin de la Gardie
BP 63148
44381 Nantes Cedex 3

IEL Développement
Mr DESCOUT Gael
41 ter boulevard Carnot
22000 SAINT-BRIEUC

Nantes, le 5 Octobre 2018

Objet : Consultation pour un projet éolien sur la commune de : 61_Moulins sur Orne

Monsieur,

En réponse à votre courrier reçu dans nos services en date du 07 Août 2018, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune citée en objet dans le département de l'Orne, vous trouverez ci-après les remarques relatives aux servitudes sur le secteur concerné.

Servitudes PT1 & PT2 : - l'Unité de Pilotage Réseau Ouest n'a pas de remarque au titre des servitudes PT1 et PT2, et Faisceaux Hertziens (réf : Annexe 1)

Servitudes PT3 : - pas de servitude mais des remarques à formuler sur la zone d'étude telle que présentée dans ce projet (réf : Annexe 2)

Servitudes réseau Mobile : - pas d'impact sur les stations de base Orange France existantes situées à une distance supérieure à 500 m (réf : Annexe 3)

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

- Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

P/S P. BORE
Benjamin Vileneuve
Responsable Département
Négociations & Affaires Réseau

Orange - SA au capital de 111 000 000 € - 76 Rue Charles de Gaulle - 75016 Paris Cedex 15 - 09 69 98 00 00 Paris



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

8. DEMANDE DE SERVITUDES : BOUYGUES

De: Lyazidi, Yassin <yassin.lyazidi@afdtech.com>
 Envoyé: jeudi 19 septembre 2024 17:48
 À: Erven Follezou
 Cc: AITA; ADRIEN; AHNAN; ABDALLAH
 Objet: RE: Bouygues / Demande de servitudes

Bonjour,

Après analyse du périmètre d'implantation potentiel de votre parc éolien, vous trouverez ci-dessous l'étude de la zone définie ci-dessous (en Lambert II Etendu) :

Parc Eolien	X	Y
E1	420520,95	2419947,73
E2	421084,19	2419723,22
E3	421722,23	2419551,43

Carte Géographique :



Le parc éolien ne présente aucun risque sur nos FH.

Cordialement,



LYAZIDI Yassin
 Prestataire de Bouygues Telecom
 Ingénierie Régionale TCAP – IDF
 Mail : Yassin.Lyazidi@accenture.com
 Tel : +33 1 53 98 88 61
 Courriel IDO 9001 à 902 27000

9. DEMANDE DE SERVITUDES : SDRCAM

De: dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr
 Envoyé: lundi 10 juin 2024 14:24
 À: Clément LE CORGUILLE
 Objet: BR 2469-2024 (61) PREC

Référence : lettre n°1027/ARM/DSAE/DIRCAM /NP du 10/04/2024 portant sur la « communication relative à l'instruction des dossiers de pré-consultations ».

PREC

Monsieur,

Dans le cadre de la pré-consultation déposée par courriel en date du 30 avril 2024 et après retours des différents organismes des forces armées concernés par votre projet éolien de 03 aérogénérateurs d'une hauteur sommitale de 200 mètres, pale haute à la verticale, sur le territoire de la commune Moulins-sur-Orne (61), nous vous informons que le projet, en l'état, ne fait l'objet d'aucune prescription locale, selon les principes actuellement appliqués.

En cas de construction, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, un balisage "diurne et nocturne" devra être mis en place conformément à la réglementation en vigueur. En conséquence, je vous invite à consulter la direction régionale Ouest du service national d'ingénierie aéroportuaire de la DGAC : afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude, des parcs éoliens à proximité dont les armées ont connaissance au moment de sa rédaction et ne préjuge en rien de l'éventuel accord du ministère des armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours et de demande de reconsideration. Il est inopposable aux tiers et ne crée pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale, sur saisine de l'autorité administrative compétente.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



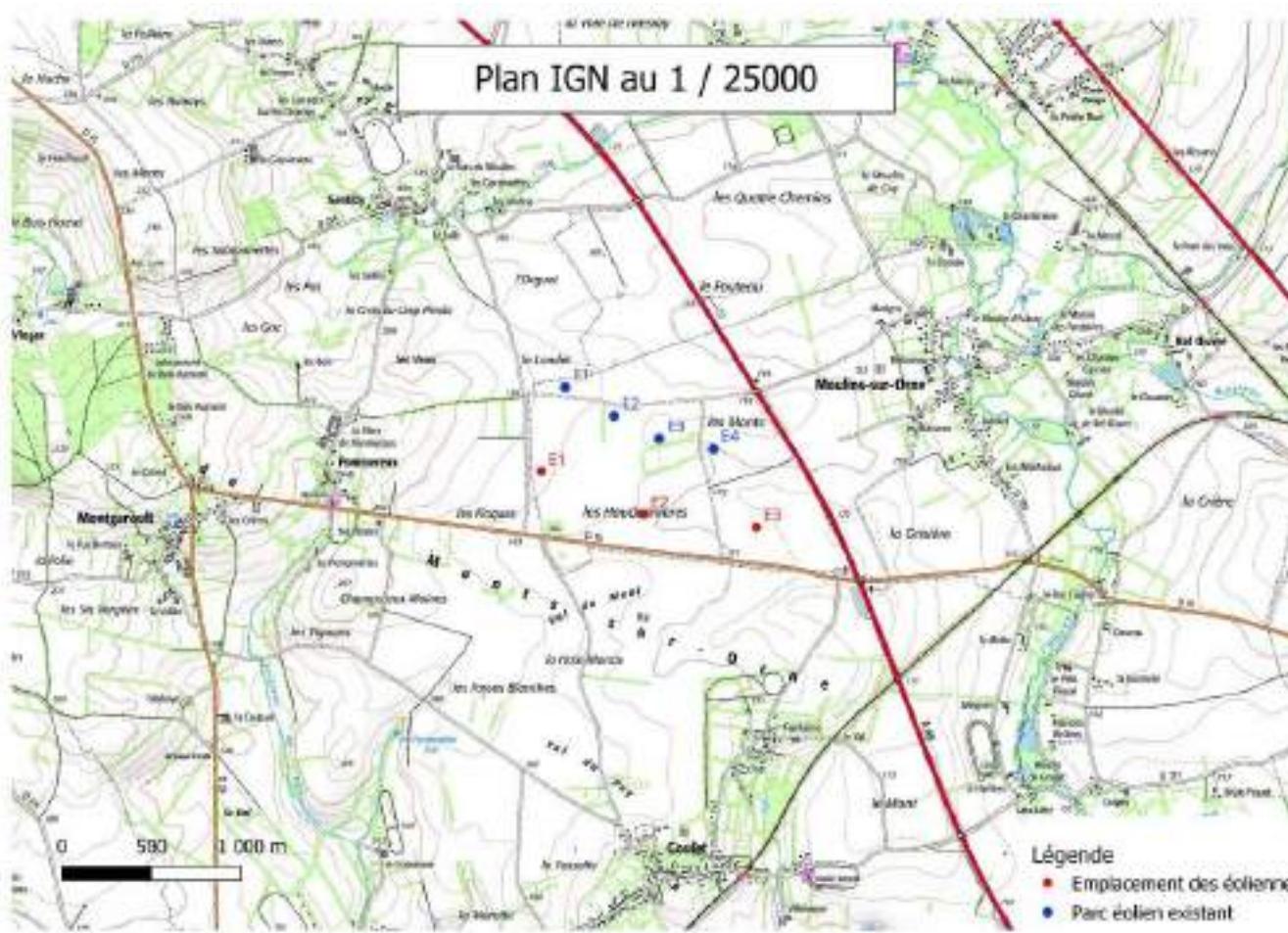
Sous-Direction Régionale de la Circulation
 Aérienne Militaire Nord
 Division Environnement Aéronautique
 DSAE/DIRCAM/SDRCAM-NORD/OEA



Base aérienne 705 – Cinc-Mars-la-Pile – RD 910
 37076 TOURS CEDEX 2
dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr



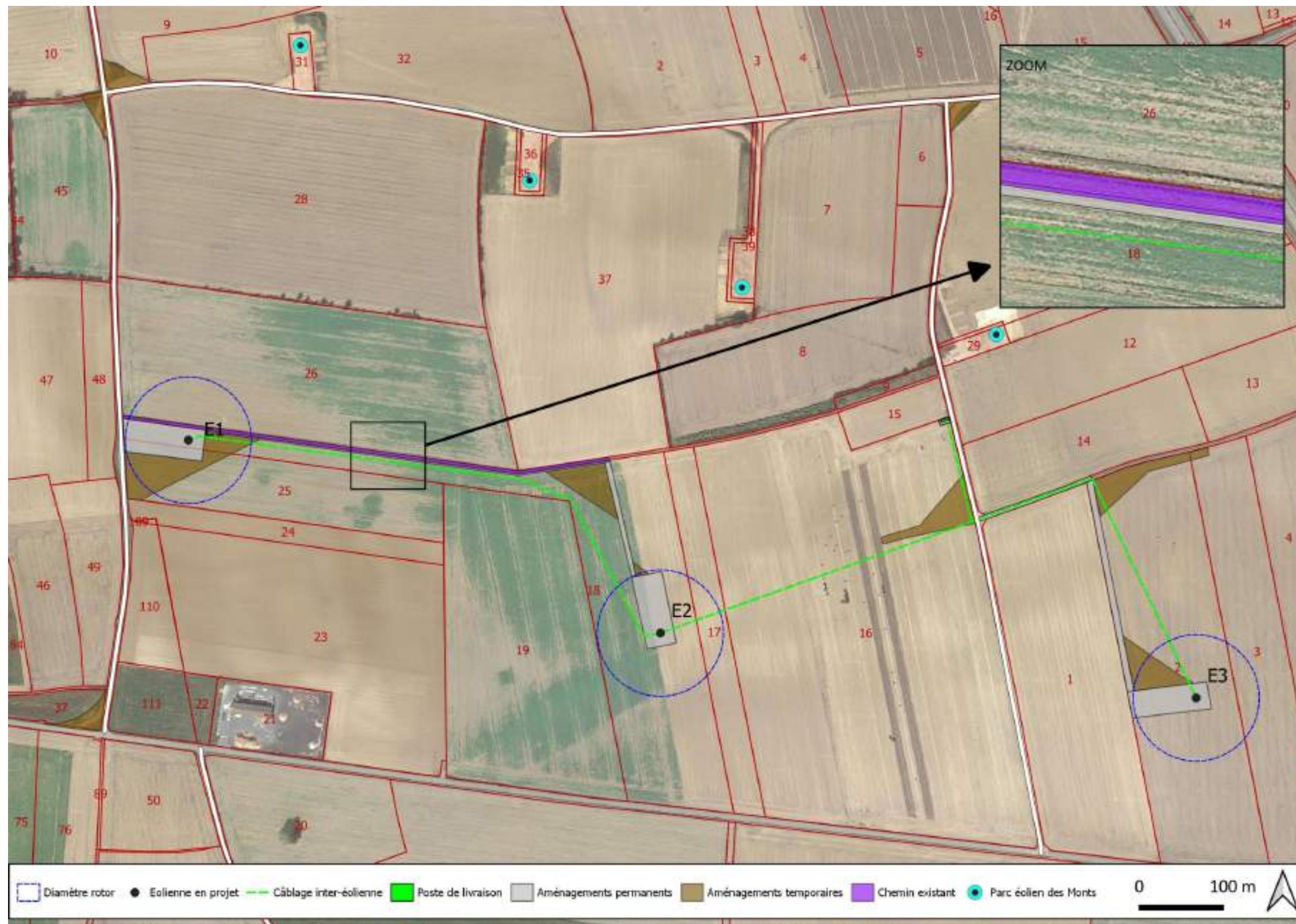
PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS





10. AUTORISATIONS FONCIÈRES ET AVIS DE DÉMANTÈLEMENT

10.1. Cartographie des infrastructures du projet éolien des Houdonnières





PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

10.2. Tableaux de synthèse des informations foncières (Eoliennes et PDL*)

	Parcelle	Exploitant	Propriétaire	Justificatif propriétaire	Avis démantèlement
E1	ZL 18 <i>Moulins sur Orne</i>	Me AMETTE Martine <i>Habloville</i>	Mr et Me VAUDORE <i>Monts sur Orne</i>	Page 21	Page 22
			Mr VAUDORE Vincent <i>Aubigny sur Nere</i>		
E2	ZL 18 <i>Moulins sur Orne</i>	Me AMETTE Martine <i>Habloville</i>	Mr et Me VAUDORE <i>Monts sur Orne</i>	Page 21	Page 22
			Mr VAUDORE Vincent <i>Aubigny sur Nere</i>		
E3	ZN 2 <i>Moulins sur Orne</i>	SCEA du Moulin de Bel Œuvre Mr FOUCHER Frédéric <i>Moulins sur Orne</i>	Me LACROIX Christiane <i>Monts sur Orne</i>	Page 21	Page 23
PDL*	ZL 16 <i>Moulins sur Orne</i>	Me AMETTE Martine <i>Habloville</i>	Mr et Me VAUDORE <i>Monts sur Orne</i>	Page 22	Page 23
			Me VACHER Christelle <i>Menetou Râtel</i>		

*poste de livraison

L'autorisation et l'avis de démantèlement de la commune est visible en [page 24](#).

La liste des parcelles surplombées par les éoliennes équipées du rotor de 150 mètres de diamètre :

Numéro de l'éolienne	Parcelles concernées par le surplomb
E1	ZL18 - ZL25 - ZL26 - chemin rural n°22
E2	ZL17- ZL18
E3	ZN2 - ZN3

La liste des parcelles concernées par le projet éolien des Houdonnières :

Type	Parcelles concernées
Poste de livraison (PDL)	ZL16
Raccordement électrique entre les éoliennes et vers le PDL	ZL18 - ZL17 - ZL16 - chemin d'exploitation - chemin rural n°18 - ZN2
Aménagement permanent	ZL16 - ZL18 - ZL25 - chemin rural n°18 - ZN2
Aménagement provisoire	ZC37 - C45 - ZI9 - ZL16 - ZL18 - ZL25 – ZL32 - ZL34 - ZN2 - ZN3
Axe des éoliennes	ZL18 (E1), ZL18 (E2), ZN2 (E3)

Récapitulatif par parcelle :

Section Parcelle	E1	E2	E3	Surplomb	Poste de livraison	Raccordement Électrique	Aménagement Permanent	Aménagement Provisoire	Propriétaire	Page
ZC37								X	Cappelle - EARL des Buissons	25
C45								X	Francoise Rault - Bernard Bissey	26
ZI9								X	Francoise Rault - Bernard Bissey	26
ZL16					X	X	X	X	M et Me Vaudore	22
ZL17				X		X			M et Me Vaudore	27
ZL18	X	X		X		X	X	X	M et Me Vaudore	21
ZL25				X			X	X	M et Me Vaudore	27
ZL26				X					Me RAULT Françoise	25
ZL32								X	Francoise Rault - Bernard Bissey	26
ZL34								X	Commune de Moulins sur Orne	27
ZN2			X	X		X	X	X	Me LACROIX Christiane	21
ZN3				X				X	VIGAN colette et BOITARD Stephanie	25
chemin d'exploitation						X			Commune de Moulins sur Orne	25
chemin rural n°18						X	X		Commune de Moulins sur Orne	25
chemin rural n°22				X					Commune de Moulins sur Orne	25

Tableau des coordonnées du projet :

ID	X	Y	Z (m)	Parcelle	Adresse	Superficie (m²)
E1	471889	6854796	187	000 ZL 18	LES FLAQUES 61200 MOULINS-SUR-ORNE	64 178
E2	472450	6854567	176	000 ZL 18	LES FLAQUES 61200 MOULINS-SUR-ORNE	64 178
E3	473087	6854490	173	000 ZN 2	LE BISSONNET 61200 MOULINS-SUR-ORNE	61 884
PDL	472788	6854820	176	000 ZL 16	LES MOUDONNIERES 61200 MOULINS-SUR-ORNE	151 336

*centre du poste de livraison électrique



Plan de masse du projet





PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

10.3. Justificatif de la maîtrise foncière du terrain : E1 et E2

10.4. Justificatif de la maîtrise foncière du terrain : E3

ANNEXE 6

AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Je soussigné Mr et Mme VAUDORE

Propriétaires des parcelles ZL 25 – ZL 18 – ZL 17

Donne à la société IEL DEVELOPPEMENT, représentée par son gérant, l'autorisation d'aménagements sur les parcelles de référence cadastrale : ZL 25 – ZL 18 – ZL 17

Commune : Moulin-Sur-Orne

Fait à Moulin-Sur-Orne le 30/11/23

X Signature

ANNEXE 6

AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Je soussigné Lacroix Christiane

Propriétaires des parcelles ZN 2

Donne à la société IEL DEVELOPPEMENT, représentée par son gérant, l'autorisation d'aménagements sur les parcelles de référence cadastrale : ZN 2

Commune : Moulin-Sur-Orne

Fait à Moulin-Sur-Orne le 20/04/24

Signature



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

10.5. Justificatif de la maîtrise foncière du terrain : PDL

10.6. Avis de démantèlement : E1 et E2

ANNEXE 6

AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Je soussigné Mr et Mme VAUDORE

Propriétaires des parcelles ZL 16

Donne à la société IEL DEVELOPPEMENT, représentée par son gérant, l'autorisation d'aménagements sur les parcelles de référence cadastrale : ZL 16

Commune : Moulin-Sur-Orne

Fait à Flot-Sur-Orne le 30/11/20

Signature

YSL BEU CV MA

ANNEXE 5

AVIS DU PROPRIÉTAIRE RELATIF A L'ETAT DANS LEQUEL DEVRA ETRE REMIS LE SITE LORS DE L'ARRET DEFINITIF DE L'INSTALLATION CONFORMEMENT A L'ARTICLE R. 512-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Je soussigné, Mr et Mme VAUDORE, souhaite que les éoliennes implantées sur les parcelles dont je suis propriétaire soient démantelées conformément à la réglementation en vigueur à la fin d'exploitation du parc éolien et que les terrains agricoles retrouvent leur usage initial.

Fait à Flot-Sur-Orne le 30/11/20

Signature

YSL BEU MA W
20



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

10.7. Avis de démantèlement : E3

ANNEXE 5

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A L'ETAT DANS LEQUEL DEVRA ETRE REMIS LE SITE LORS DE L'ARRET DEFINITIF DE L'INSTALLATION CONFORMEMENT A L'ARTICLE R. 512-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Je soussigné, Lacroix Christiane, souhaite que les éoliennes implantées sur les parcelles dont je suis propriétaire soient démantelées conformément à la réglementation en vigueur à la fin d'exploitation du parc éolien et que les terrains agricoles retrouvent leur usage initial.

Fait à Gœltz, le 20/02/24

Signature

10.8. Avis de démantèlement : PDL

ANNEXE 5

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A L'ETAT DANS LEQUEL DEVRA ETRE REMIS LE SITE LORS DE L'ARRET DEFINITIF DE L'INSTALLATION CONFORMEMENT A L'ARTICLE R. 512-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Je soussigné, Mr et Mme VAUDORE, souhaite que les éoliennes implantées sur les parcelles dont je suis propriétaire soient démantelées conformément à la réglementation en vigueur à la fin d'exploitation du parc éolien et que les terrains agricoles retrouvent leur usage initial.

Fait à Flotz sur Oie, le 30/11/23

Signature

20



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

10.9. Autorisation et avis de démantèlement : mairie de Moulins sur Orne

Autorisation du maire dans le cadre de la demande d'Autorisation Environnementale

Je soussigné, RUPPERT Roger

Maire de la Commune de Moulins sur Orne

Donne à la société IEL ENR 156, représentée par son gérant, l'autorisation pour la mise en place d'aménagements dans le cadre du dossier éolien.

Fait à: Moulins sur Orne Date: 14 / 11 / 2024

Signature

Avis du maire de la commune de MOULINS-SUR-ORNE (61200) relatif à l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation conformément à l'article R 512-6 du code de l'environnement

La commune MOULINS-SUR-ORNE (61200), représentée par monsieur Le Maire de MOULINS-SUR-ORNE, demande que les éoliennes et les aménagements associés qui seront implantés sur le territoire de la commune de MOULINS-SUR-ORNE (61200) par la société IEL ENR 156, dont le siège social est situé à Saint-Brieuc (22000), fassent l'objet d'un démantèlement en fin de période d'exploitation, conformément à la réglementation en vigueur, et que les terrains agricoles retrouvent leur usage initial.

Fait à: Moulins sur Orne

Date: 14 novembre 2024

Signature



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

11. AUTRES JUSTIFICATIFS DE LA MAITRISE FONCIERE (EXTRAITS)

11.1. Chemins ruraux (CR) n°18/22 et chemin d'exploitation entre D15 et CR n°3

COMMUNE DE MOULINS SUR ORNE

ARRETE N°2020-17

portant

**PERMISSION DE VOIRIE ET
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX**
Chemin ruraux n°18, n°3 et chemin entre la RD 15 et le chemin rural n°3

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} – Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine privé, propriétés de la commune, et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Fait à MOULINS SUR ORNE, le 16 décembre 2020.
Le Maire, Roger RUPPERT,



Accusé de réception en préfecture
061-216102888-20201216-2020-17-AR
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020

11.2. Parcalle ZL n°26

**AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

Je soussigné Françoise Rault
Propriétaires des parcelles ZL 26
Donne à la société IEL DEVELOPPEMENT, représentée par son gérant, l'autorisation d'aménagements sur les parcelles de référence cadastrale :

Commune : Moulin-Sur-Orne

Fait à Moulin sur Orne le 05 Jan 2023

Signature



11.3. Parcalle ZC n°37

- "PROPRIÉTAIRE DU FONDS SERVANT" -

- Monsieur Bernard Charles Michel CAPPELLE, retraité, veuf de Madame Colette Gilberte Monique Hélène TURPIN, demeurant à ECOUCHE LES VALLEES (61150), 11 avenue Léon Labbé.

Né à MONTGAROULT (61150), le 04 février 1936.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

- Monsieur Franck Maurice Jean CAPPELLE, technico-commercial, époux de Madame Nelly AUVRAY, demeurant à MESSEI (61440), 12 La Pacotière.

Née à ARGENTAN (61200), le 06 septembre 1962.

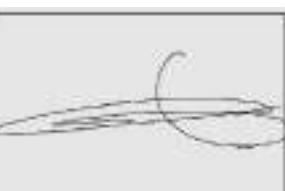
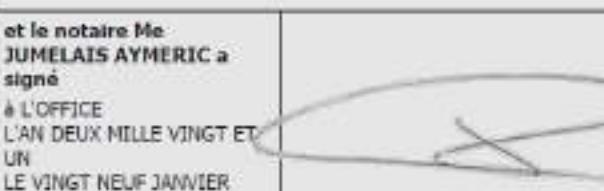
Marié sous le régime de la séparation de biens, aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître Géraldine LEPRINCE-DURAND, Notaire à FLERS, le 23 mai 2016, préalable à leur union célébrée à la Mairie de MESSEI (61440), le 09 juillet 2016, non modifié depuis.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

OBJET DE LA SERVITUDE DE PASSAGE

Le **PROPRIÉTAIRE DU FONDS SERVANT**, consent au profit de **l'EXPLOITANT DU FONDS DOMINANT**, qui l'accepte, une servitude réelle de passage, ayant une durée de quarante années, sur la partie de la parcelle cadastrée préfixe 285 section ZC numéro 37, figurant sous aplat bleu sur le plan ci-annexé, afin de permettre aux engins lourds et aux convois exceptionnels d'accéder et d'effectuer des manœuvres lors de l'installation et lors de toutes interventions sur :

Mme CRASSIN Pauline agissant en qualité de représentant, a signé à PLERIN le 29 janvier 2021	
M. ROQUET Alexandra représentant de M. GILLOOTS Philippe a signé à PLERIN le 29 janvier 2021	
Mme DUFOUR Cécile représentant de M. IEL EXPLOITATION 74 a signé à PLERIN le 29 janvier 2021	
M. ROQUET Alexandra représentant de M. EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE DU a signé à PLERIN le 29 janvier 2021	
et le notaire Me JUMELAIS AYMERIC a signé à L'OFFICE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE VINGT NEUF JANVIER	



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

11.4. Parcelles C n°45, ZI n°9 et ZL n°32

- "PROPRIETAIRE DU FONDS SERVANT" -

Madame Françoise Anne Marie Isabelle ANFRAY, retraitée, demeurant à ARGENTAN (61200) 4 rue du Manoir.

Née à CUVES (50670) le 22 février 1951.

Veuve de Monsieur Bernard Roger René RAULT.

N'étant pas liée par un pacte civil de solidarité régi par les articles 515-1 et suivants du Code civil.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

INTERVENTION DU PRENEUR EN PLACE DU FONDS SERVANT

Monsieur Jacques René Bernard BISSEY, agriculteur, et Madame Annick Antoinette Roberte HAMELIN, agricultrice, son épouse, demeurant ensemble à COMMEAUX (61200), La Fontaine.

Nés, savoir :

- Monsieur à ARGENTAN (61200), le 05 octobre 1962.
- Madame à LIVAROT (14140), le 12 décembre 1965.

Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de SAINT MARTIN DU MESNIL OURY (14140), le 08 juin 1985, non modifié depuis.

De nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

OBJET DE LA SERVITUDE DE PASSAGE

Le PROPRIÉTAIRE DU FONDS SERVANT, consent au profit de L'EXPLOITANT DU FONDS DOMINANT, qui l'accepte, une servitude réelle de passage, ayant une durée identique des baux emphytéotiques susdésignés, et à leur prorogation éventuelle, sur une partie de la parcelle cadastrée section ZL numéro 32 située sur la Commune de MOULINS-SUR-ORNE et des parcelles cadastrées préfixe 285 section C numéro 45 et préfixe 468 section ZI numéro 9 sur la Commune de MONTS-SUR-ORNE, figurant sous aplat de teinte cyan sur le plan ci-annexé, afin de permettre aux engins lourds et aux convois exceptionnels d'accéder et d'effectuer des manœuvres lors de l'installation et lors de toutes interventions sur :

Mme CRASSIN Pascale, représentante de Mme RAULT Françoise a signé à PLERIN le 29 janvier 2021	
--	--

Mme ROQUET Alexandra représentante de M. GAEC DE LA LONDE E a signé à PLERIN le 29 janvier 2021	
--	--

Mme DUPOUR Cécile, représentante de M. IEL EXPLOITATION 74 a signé à PLERIN le 29 janvier 2021	
---	--

et le notaire Me JUMELAIS AYMERIC a signé à L'OFFICE LAN DEUX MILLE VINGT ET UN LE VINGT NEUF JANVIER	
--	--

11.5. Parcelle ZN n°3

Fait à en trois exemplaires
Le 15/09/2023

LE BENEFICIAIRE

Le PROPRIÉTAIRE

L'EXPLOITANT AGRICOLE

ANNEXE 6

AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Je soussigné Je soussigné

Propriétaires des parcelles

Donne à la société IEL DEVELOPPEMENT, représentée par son gérant, l'autorisation d'aménagements sur les parcelles de référence cadastrale :

Commune

Fait à

Signature



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

11.6. *Parcelles ZL n°17 et n°25*

ANNEXE 6

AUTORISATION DU PROPRIETAIRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Je soussigné Mr et Mme VAUDORE

Propriétaires des parcelles ZL 25 – ZL 18 – ZL 17

Donne à la société IEL DEVELOPPEMENT, représentée par son gérant, l'autorisation d'aménagements sur les parcelles de référence cadastrale : ZL 25 – ZL 18 – ZL 17

Commune : Moulin-Sur-Orne

Fait à *Moulin-Sur-Orne* le *30/11/23*

X
Signature

11.7. *Parcelle ZL n°34*

La Commune de MOULINS-SUR-ORNE, personne morale de droit public située dans le département de l'Orne, dont l'adresse est à MOULINS-SUR-ORNE (61200), 191 route de Bel-Oeuvre, identifiée au SIREN sous le numéro 21610298800013.

Figurant ci-après sous la dénomination "**BAILLEUR**" ou "**PROPRIÉTAIRE**".

Sur la Commune de MOULINS-SUR-ORNE (ORNE) 61200, les parcelles de terre cadastrées comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZL	30	SUR LE MONTS	00 ha 81 a 72 ca
ZL	34	SUR LE MONTS	08 ha 23 a 57 ca

- Propriétaire :

La Commune de MOULINS-SUR-ORNE, **BAILLEUR** aux termes des présentes.

V/ SERVITUDE DE PASSAGE

1/ OBJET

Le **BAILLEUR** consent au profit de l'exploitation du fonds dominant, qui l'accepte, une servitude réelle de passage, ayant une durée identique au bail emphytéotique et à sa prorogation éventuelle, sur la partie de la parcelle cadastrée section ZL numéro 34 figurant sous teinte turquoise sur le plan ci-annexé, afin de permettre aux engins lourds et aux convois exceptionnels d'effectuer des manœuvres



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

12. EXTRAITS DE LA PROMESSE DE CONSTITUTION DE MESURES ENVIRONNEMENTALES

12.1. *Plantations de haies, fauche tardive et passage en prairie permanente*

PROMESSE DE CONSTITUTION DE MESURES ENVIRONNEMENTALES	
L'an deux mille vingt-quatre Le 2 juillet 2024	
A	
1 ^{er}) EARL Amette, représenté par Jean-Charles et Martine Amette, sous le SIREN 511897472 3 Chemin de la Chapelle – 61210 HABLOVILLE	
Ci-après dénommé l' « EXPLOITANT AGRICOLE »	
2 ^{me}) La société IEL ENR 156, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros dont le siège social est situé au 41 Ter, Boulevard Carnot, 22000 Saint Brieuc, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint Brieuc sous le numéro 978 239 549, Représentée par INITIATIVES & ENERGIES LOCALES (par abréviation « IEL »), société par actions simplifiée au capital de 2 695 575 euros dont le siège social est situé au 41 Ter, Boulevard Carnot, 22000 Saint Brieuc immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint Brieuc sous le numéro 451 801 708, Présidente de IEL ENR 156, Représentée elle-même par Ronan MOALIC, Directeur Général d'IEL	
Ci-après dénommé le « BENEFICIAIRE »	
Article 1 : Définition des mesures	
Les mesures proposées à ce jour sont de :	
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un linéaire de haies pour une longueur totale de 250m et ceux durant toute la durée de vie du parc éolien ; • Transformer des parcelles déclarées en prairies temporaires en prairies permanentes pour une surface totale de 1,6720 Ha tant que l'« EXPLOITANT AGRICOLE » est en place sur ces parcelles et que la législation l'autorise. Cette mesure pourra être remplacée par la mise en place d'un linéaire de haies supplémentaires (longueur restant à définir). • Pérenniser la végétation en bordure du ruisseau et à procéder à un fauchage tardif sur une bande de 5m par rapport au ruisseau sur les parcelles ZK 11 et ZK 19 tant que l'« EXPLOITANT AGRICOLE » est en place sur les parcelles et que la législation l'autorise ; 	



ANNEXE 1 Désignation des terrains					
COMMUNE	SECTION	N°	ADRESSE	SURFACE	DÉFINITION DE LA MESURE
NEUVY AU HOUUME	ZK	11	LA COMMUNE	20 070m²	CREATION D'UN LINÉAIRE DE HAIES SUR 250m FAUCHAGE TARDIF LE LONG DU RUISEAU
NEUVY AU HOUUME	ZK	19	LA COMMUNE	16 720m²	PAISAGE DE PRAIRIE TEMPORAIRE EN PRAIRIE PERMANENTE FAUCHAGE TARDIF LE LONG DU RUISEAU





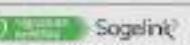
PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

13. REPONSES DES GESTIONNAIRES SUITE AUX DEMANDES DE TRAVAUX :

Ci-dessous la liste des gestionnaires consultés en 2024 :

- CdC Argentan Intercom (page 29)
- ORANGE (page 30)
- ENEDIS (page 32)
- Groupe IEL (page 36)

13.1. CdC Argentan Intercom

Récépissé de DT Récépissé de DICT		Destinataire		Coordonnées de l'exploitant	
 <p>Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^e partie (partie réglementaire) du Code du travail</p> <p>(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEV/P1116358A)</p>		<p>Destinataire</p> <p>Dénomination : <u>IEL DEVELOPPEMENT IEL</u> Complément / Service : _____ Numéro / Voie : <u>TSA 70011</u> Lieu-dit / BP : _____ Code Postal / Commune : <u>6 8 1 3 4 DARDILLY CEDEX</u> Pays : <u>France</u></p>		<p>Coordonnées de l'exploitant</p> <p>Raison sociale : <u>Communauté de Communes Argentan Intercom Service technique</u> Personne à contacter : <u>Olivier Champaïn</u> Numéro / Voie : <u>TSA 70011</u> Lieu-dit / BP : _____ Code Postal / Commune : <u>6 8 1 3 4 DARDILLY Cedex</u> Tel : <u>0 2 3 3 1 2 2 5 2 5</u> Fax : <u>0 2 3 4 0 0 7 0 6 0</u></p>	
<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de DT <input type="checkbox"/> Récépissé de DICT <input type="checkbox"/> Récépissé de DT/DICT conjointe		<p>N° consultation du téléservice : <u>2 0 2 4 0 8 2 8 0 1 6 0 9 0 C 9</u> Référence de l'exploitant : _____ N° d'affaire du déclarant : <u>312312405</u> Personne à contacter (déclarant) : <u>FOLLEZOU Ewen</u> Date de réception de la déclaration : <u>26 / 08 / 2024</u> Commune principale des travaux : <u>MOULINS SUR ORNE</u> Adresse des travaux prévus : <u>Houdonnières</u></p>		<p>Eléments généraux de réponse</p> <p><input type="checkbox"/> Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Prièreusement _____</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m</p> <p><input type="checkbox"/> Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : <u>EL</u> _____ (voir liste des catégories au verso)</p>	
<p>Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages</p> <p>Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____ <input type="checkbox"/> Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage. Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél : _____ <small>NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.</small></p>					
<p>Emplacement de nos réseaux / ouvrages</p> <p><input type="checkbox"/> Plans joints : _____ Référence : _____ Echelle : _____ Date d'édition : _____ Série : _____ Prof. régl. min : _____ Matériau réseau : _____ <small>NB : Le niveau de précision A, B ou C figure dans les plans.</small></p> <p><input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : <input type="checkbox"/> Date retenue d'un commun accord : _____ <small>NB : Date de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclut) : _____</small></p> <p><input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la sécurité protégeant notre ouvrage. <small>(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prêter des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévu dans la réglementation).</small></p> <p><input type="checkbox"/> Des aménagements nous sont proposés sont acceptés. Ils sont soit pourvoir d'effacements justifiés et rattachés à un réseau/ouvrage identifié dans les plans joints, soit mis en dehors de l'emprise du ouvrage en cas d'opposition de notre part. <small>(cas d'un récépissé de DT) Pour les aménagements non acceptés ou non acceptables en raison de leur caractère technique et financier particulier nous le signalerons.</small></p>					
<p>Recommandations de sécurité</p> <p>Les recommandations techniques générales en fonction des risques et des techniques de travail prévues sont consultables sur www.risques-et-techniques.fr. Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : <small>selon travaux : remise en état du revêtement existant</small></p> <p>Tableaux du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____</p> <p>Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : <input type="radio"/> possible <input type="radio"/> impossible</p> <p>Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____</p>					
<p>Dispositifs importants pour la sécurité</p> <p>Cas de dégradation d'un de nos ouvrages</p> <p>En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contacter nos services au numéro de téléphone suivant : <u>0 6 2 9 0 3 0 3 0 8</u> Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par détour le 18 ou le 112).</p>					
<p>Responsable du dossier</p> <p>Nom : _____ Désignation du service : _____ Tél : _____</p>			<p>Signature de l'exploitant ou de son représentant</p> <p>Nom du signataire : <u>CHAMPAIN Olivier</u> Signature :  Date : <u>30 / 08 / 2024</u> Numéro du plan(s) joint(s) : _____</p>		

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, autorise un droit d'accès et de rectification des données personnelles mises en ligne par l'Administration.



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

13.2. ORANGE

**Récépissé de DT
Récépissé de DICT**

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^e partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVPT111635BA)

Destinataire

Dénomination : IEL DEVELOPPEMENT IEL
Complément / Service : TSA 70011
Numéro / Voie : 89 13 4 DARDILLY CEDEX
Lieu-dit / BP : France
Code Postal / Commune : 77100
Pays :

N° consultation du téléservice : 2 0 2 4 0 8 2 8 0 1 6 0 9 0 C 9
Référence de l'exploitant : Orange
N° d'affaire du déclarant : 312312408
Personne à contacter (déclarant) : FOLLEZOU Environnement
Date de réception de la déclaration : 28 / 08 / 2024
Commune principale des travaux : MOLLINS SUR ORNE
Adresse des travaux prévus : Houdouinières

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ORANGE - SCHORNOUDIE Services DCT
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP : TSA 70011
Code Postal / Commune : 77100 DARDILLY CEDEX
Tél : 0 9 6 9 3 9 3 2 1 2 Fax :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tel : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification de réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plan joint : _____ Référence : _____ Echelle : _____ Date d'édition : _____ Sensible : _____ Prof. regl. min. : _____ Matériau réseau : _____ cm
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Mention sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date renseigné sur un document précédent : _____ a _____ b _____
 Date de RPP à l'initiative du déclarant (date du dernier contact) : _____

Votre projet doit tenir compte de la sécurité protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prouver des investigations complémentaires à votre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation).
 Des branchements non cadastrés sont prévus. Ils sont soit porteurs d'éléments visibles et rattachés à un réseau principal volontiers identifié dans les plans joints, soit issus de documents automatisés supplémentaires soit risqué en cas d'indemnification.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.réseaux-et-ouvrages.gouv.fr.
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Liaison fortifiée
Règles du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : CODE J . si nécessité d'un complément d'information sur la localisation de nos ouvrages, votre contact est : poccalo@orange.com

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 8 1 0 3 0 0 1 1 1
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours de déroulement du chantier, prévenez le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112).

Responsable du dossier :
Nom : _____
Désignation du service : POLE RDT/RDICT
Tel : 0 2 2 8 5 6 0 5 0 5

Signature de l'exploitant ou de son représentant
Nom du signataire : GUILFIEREZ Marie
Signature :
Date : 29 / 08 / 2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 9

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, protège un droit d'accès et de rectification des données numériques destinées à l'administration.



Légende :

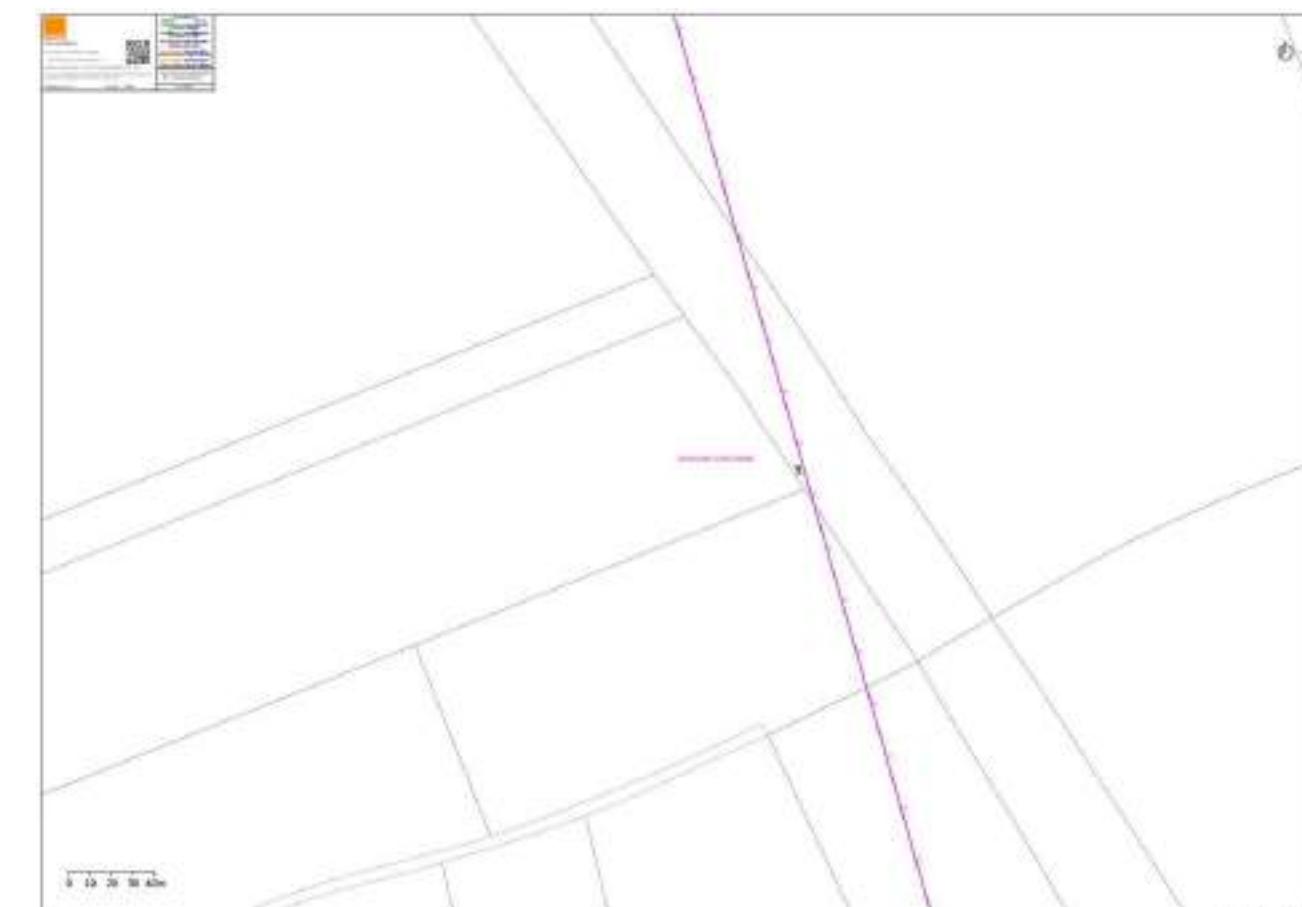
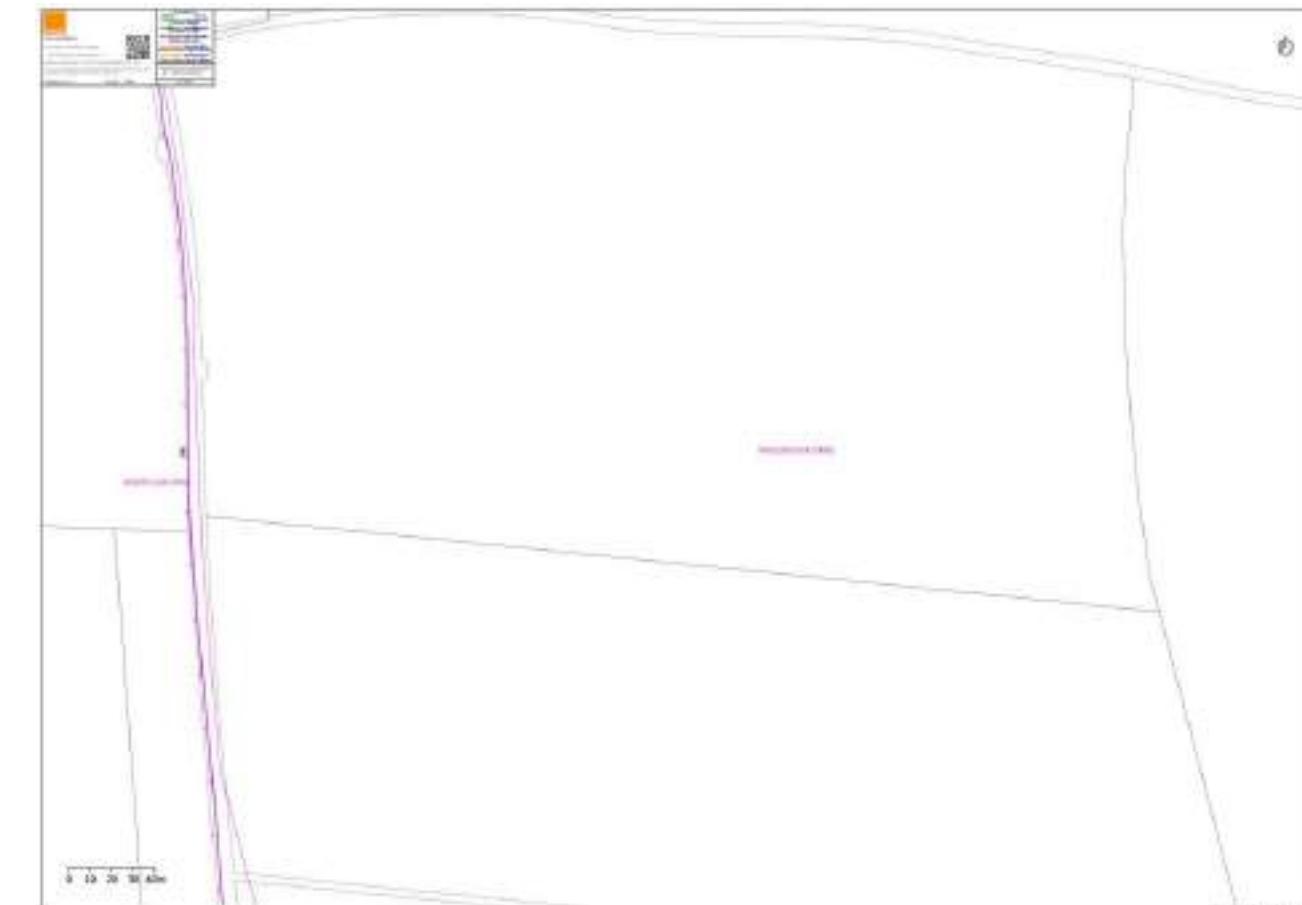
	Propriétaires
orange	Autres
	Conduite allégée
	Conduite enrobée
	Arête pleine terre
	Artère aérienne appuis Orange
	Artère aérienne appuis ERDF
	Points topographiques
Classe de précision ouvrages : [A,B,C]	
Echelle : 1/4000	© Orange

POLE RDT/RDICT

N° en cas d'accrochage : 0 810 300 111
Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)
Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

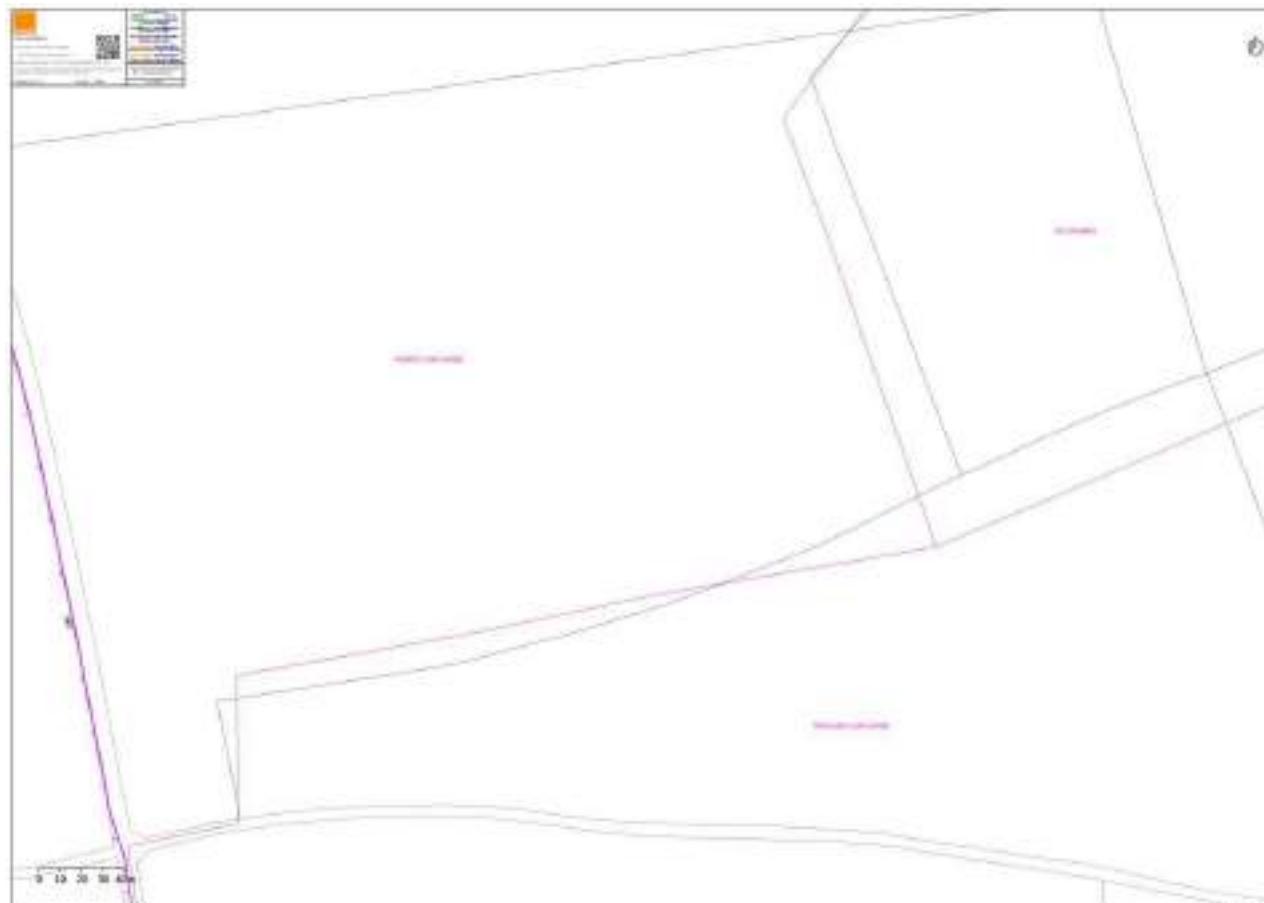


PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS





PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS



13.3. ENEDIS

**Récépissé de DT
Récépissé de DICT**

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de DT	Dénomination	IEL DEVELOPPEMENT
<input type="checkbox"/> Récépissé de DICT	Numer / Voie	TSA 70011
<input type="checkbox"/> Récépissé de DT/DICT conjointe	Code postal / Commune	69134 DARDILLY CEDEX
	Pays	France

Coordonnées de l'exploitant :

N° consultation du téléservice : 20240828016090C9	Raison sociale : ENEDIS-BE-NOR-EXPLOITANT
Référence de l'exploitant : 2435039047, 243501RBT0Z	Personne à contacter : _____
N° d'affaire du déclarant : 122332488	Numéro / Voie : B-10 Promenade du Fort
Personne à contacter (déclarant) : FLEURY Laurent	Lieu-dit / BP : _____
Date de réception de la déclaration : 28/08/2024	Code Postal / Commune : 14008 CAEN
Commune principale des travaux : 61200 MOULINS SUR ORNE	Tel : +33231303420
Adresse des travaux prévus : Moulinières	Fax : _____

Eléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > 5 : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories en volet)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tel : _____

ND : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous souven informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

<input checked="" type="checkbox"/> Plans joints : NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.	Référence : Plans joints	Echelle : _____	Date d'édition : _____	Sensibl : <input checked="" type="checkbox"/>	Prof. regl. min. : 65 cm	Matériaux réseau : _____
<input type="checkbox"/> Plan sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : _____	<input type="checkbox"/> Date relâche d'un permis d'accord : _____	cm				
<input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la sécurité proche de notre ouvrage.	Date de RSV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif) : _____					
<input type="checkbox"/> Cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à votre charge (hors cas d'exception prévue dans le règlement).						
<input checked="" type="checkbox"/> Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurements visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supplémentaires (dispositif de déclenchement en cas d'endommagement).						
(1) Recommandation d'information est fournie sur le plan joint (2) pour les branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clôtures techniques et branchements pourvus d'un disjoncteur						

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques pertinentes et relative des risques sont consultables sur notre réseau en consultation, pour IT. Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : les branchements souterrains sans affleurement et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'entreprise des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0181624701

Pour toute situation susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement de chantier, prévoir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de l'Orne 0233833500

Responsable du dossier

Nom : FLEURY Laurent	Signature de l'exploitant ou de son représentant
Désignation du service : Pôle sécurité des Tiers	Nom : FLEURY Laurent
Tél : _____	Signature : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : FLEURY Laurent

Signature : _____

Date : 28/08/2024 Número de place jointe, y compris les plans : 4

Le présent document est protégé par la loi sur l'information et la vie privée. Il peut être consulté à l'adresse : www.enedis.fr. Il est destiné à nos clients, qui ont consenti à sa diffusion et à l'utilisation des données à caractère personnel dans le cadre de leur relation commerciale avec nous. Il ne peut être divulgué à des tiers sans leur consentement.

PROTYS fr 2435039047, 243501RBT0Z - MOULINS SUR ORNE 61200 - 20240828016090C9 1/21



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains	
Postes électriques	Appareils de coupure et accessoires
	Poste courant
	Poste de distribution
	Poste privé
	Production
	 Interrupteur aérien
	 Disjoncteur
	 Coffret de coupure souterrain
	 Rameau(s) poteau-souterrain
Réseaux	
BT en exploitation	HTA en exploitation
 Réseau aérien nu	 Réseau aérien nu
 Réseau aérien toroïdale	 Réseau aérien toroïdale
 Réseau souterrain	 Réseau souterrain
 Branchement aérien	 Branchement aérien
 Branchement souterrain	 Branchement souterrain
 Brancheau(s) aérien(s) souterrain(s)	
	Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir pour la périodicité indiquée (aérien nu, aérien toroïdale, etc.)

Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200 (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs adresses de préfixes).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éduquer le risque d'électrocution des extérieurs et d'endommagement du réseau.

Vérité en mars 2027

Format - N° de consultation
A3_2024082801609DC9

Plan de situation

Numéro Dommage aux ouvrages
Tel : 01 01 62 47 01

Les réparations à prévoir
n'engagent la responsabilité d'Enedis sur l'exécution de l'ensemble des travaux que nous avons réalisés.
Si particulier, les propres travaux ne sont comptabilisés qu'à l'exception de cette note.

Les travaux peuvent affecter sur le long terme plus de situations, mais nous nous réservons le droit d'ajouter des éléments supplémentaires au fur et à mesure.

Attention toutefois à ces deux notes :
- Les travaux sont effectués par nos soins et nous n'en assurons pas la qualité. Nous nous réservons la possibilité d'effectuer des contrôles et/ou de faire intervenir un tiers pour la vérification de la qualité et la distance entre le poste et les équipements CO Point de Gauze.

Coordonnées des 2 points
Exemple : ce 100/0044/000/000
X00 : -2.000/0044/00/000/00
Y00 : 49.100/0044/00/000/00
Z00 : -0.000/0044/00/000/00

Cartes du plan d'ensemble des réparations et de l'ensemble des points de mesure

Cartes du plan d'ensemble des réparations et de l'ensemble des points de mesure

Cartes du plan d'ensemble des réparations et de l'ensemble des points de mesure

ENEDIS

La profondeur et l'altimétrie

L'altimétrie indiquée sur les plans par un $\pm \square$ se représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NMG 19389).

La profondeur est renseignée entre parenthèses.

Le niveau des eaux peut évoluer dans le temps. Il est possible que les ouvrages établissent actuellement une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.

Ouvrages et classes de précision

	Ressort BT	Boucheau et BT	HTA
Classe A			
Classe B			
Classe C			
Ressort standardisé			
Fusées			
Porte			
Maçonnerie			

Accessoires réseaux principaux

- Coffret étanche
- Coffret R-BET
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Rambarde extérieur
- Rambarde intérieur
- Boîte capot BT
- Boîte capot HTA
- Poteau

Travaux en zone d'incertitude

-
-
-

Conformément au document E 2 « Guide technique » de la réglementation BT-BET n° pour réaliser des travaux sur zones d'incertitude sur le position des ouvrages (réalisations, portes, écluses...). Il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive utilisant le principe du choc.

Les éléments composant les plans de détail

Format - N° de consultation
A3_2024082801609DC9

Plan d'ensemble des réseaux aériens et souterrains - CARTE C

Numéro Dommage aux ouvrages
Tel : 01 81 62 47 01

Zone C (jaune)

- Les réseaux susceptibles d'être perturbés sur ce plan d'ensemble sont :
 - Les réseaux aériens : l'enveloppe sur ce plan d'ensemble concerne leur positionnement plus proche que normale dans le cadre du démantèlement.
 - Les réseaux souterrains : l'enveloppe concerne leur positionnement plus proche que normale dans le cadre du démantèlement.
- Sur ce plan des levées, tout est en classe C.
- Elle vise à empêcher dans les zones aériennes et souterraines, il évite alors, en fonction de la classification temporaire dans ces plans.

Ligne de Transport Haute Tension

Réseau électrique

Aérien	Terrestre
225 kV	22 kV
110 kV	10 kV
33 kV	0,4 kV

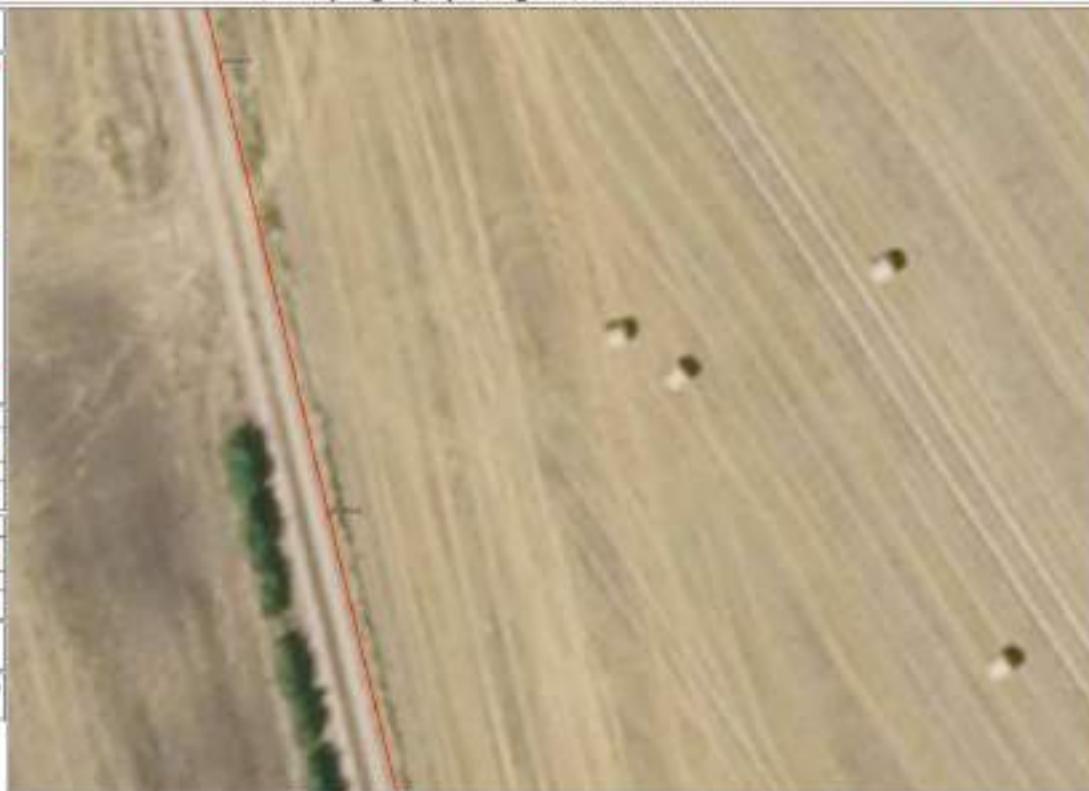
Principales caractéristiques

Plus précisément que la conception initiale de ce plan, avec la notion pointe « Ligne et Compresseur » sur plan d'ensemble.

ENEDIS



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

Format - N° de consultation A3_2024082801609DC9	Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 2	Numéro Dommage aux ouvrages Tel : 01 81 62 47 01
Plan édité le : 28/08/2024 L : Ligne bleue : ligne de pose rouge : ligne de marquage rouge état. R : Rôle isolant il est nécessaire toujours le pose sous sol mais pas toujours à une profondeur importante il est en effet dépendant du niveau d'humidité du sol et de la température. Attention : le marquage peut varier par température et l'heure. Le marquage sera effectué généralement avec des fusées et/ou marques au niveau de la rénovation vers les différents (cathéodes, poteaux,...). R : Des ouvertures peuvent être nécessaires sur la plan chaque 100 m de rénovation. Dans le plan d'exécution les rénovations sont classées C.		Ligne : Réseau G 100m  R :  Ligne : Réseau H 50m  R :  Remarque : lorsque l'on passe de l'un à l'autre type de réseau, on doit faire une coupure complète pour éviter confusion.
		© ENEDIS

Format - N° de consultation
A3_2024082801609DC9

**Plan de détail des réseaux souterrains
(marquage piquetage...) Carte n° 3**

Numéro Dommage aux ouvrages
Tel : 01 81 62 47 01

Plan édité le :
28/08/2024

1- Les dégâts sont en cours pour répondre aux demandes exprimées.
2- Un état indicatif de tout risque est exprimé, les conséquences peuvent être détaillées à la fois pour chaque risque et pour l'ensemble de l'état de risque existant et pour l'ensemble de l'état de risque futur.
3- Les conséquences exprimées peuvent varier pour refléter les niveaux de la nécessité pour les différentes...
4- Des mesures peuvent être prises en ce qui concerne les risques représentés dans le plan d'entretien pour prévenir ces risques.

Carte : Réseau HT d'alimentation

Carte : Réseau HT d'alimentation

+	-	F	+
0			
1		+	

Carte : Réseau HT

+	-	F	+
0			
1		+	

Plus plus de détails sur la conception du réseau HT, voir la notice jointe à l'ordre. Comprendre les plannings :

A. Mise à jour régulière des résultats des audits

ENEDIS



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

Format - N° de consultation
A3_2024082801609DC9

**Plan de détail des réseaux souterrains
(marquage piquetage...) Carte n° 6**

Numéro Dommage aux ouvrages
Tel : 01 81 62 47 01

Plan édité le :
31/08/2024 à 14:46

1- Les réseaux souterrains sont
peut-être déplacés ou cassés
- démantelés :
2- Si leur position et leur
orientations peuvent être
établies avec certitude, les
réseaux souterrains sont
peut-être déplacés ou cassés
ou démantelés dans la zone
d'assainissement et/ou de
remplacement et/ou de
renouvellement.
Attention, les réseaux souterrains
peuvent être déplacés ou cassés
à tout moment.
3- Les réseaux souterrains
peuvent être déplacés ou
cassés par l'assainissement
vers les offres sans
suffisance, perturbées...
4- Des marquages peuvent
être placés sur ce plan
terrestre et/ou leurs emplacements
sont planifiés ou prévus.
Ces emplacements sont
indiqués sur ce plan
terrestre et/ou leurs emplacements
sont planifiés ou prévus.

Échelle : 1:100000

Échelle : 1:100000

Échelle : 1:100000

Remarque : les réseaux sont
comportés par la
Gendarmerie Nationale du Crimée
sur la route principale entre le
Comptoir et le Comptoir.

Alors que ces réseaux sont
évidemment déplacés ou cassés

**Plan de détail des réseaux souterrains
(marquage piquetage...) Carte n° 5**

Numéro Dommage aux ouvrage
Tel : 01 81 62 47 00

Plan édité le :
20/01/2024

1. Les réseaux souterrains ne sont pas signalés par la couleur rouge mais bleue.

2. A l'heure actuelle il est mal possible d'expliquer leur emplacement exact mais toutefois il est possible de localiser les zones possédant des risques de dégâts au sol ou dans les fondations et/ou au niveau des réseaux souterrains.

3. Les risques peuvent être générés par des zones possédant des fondations et/ou un niveau de la nappe phréatique très faible (cavités, pertes,...).

4. Des sondages doivent être effectués sur la place d'implantation des lignes en classe G.

Capacité Réseau HTA et branement

x	+	-	F	+	-
x					
x			Ex électrode		

Capacité Réseau HTB

x	+	-	F	+	-
x					
x			Ex électrode		

Le plan de détail sur le document joint de ce plan, fait la totalité de la carte à l'échelle 1/20000 comprend un plan d'implantation.

Afin d'obtenir un dossier complet avec toutes les données pour une vérification.

ENEDIS

Format - N° de consultation
A3_20240828016090C9

**Plan de détail des réseaux souterrains
(marquage piquetage...) Carte n° 7**

Numéro Dommage aux ouvrages
Tel : 01 81 62 47 01

Plan édité le :
28/08/2024

1- Les dénominations ne sont pas systématiquement respectées.
2- Si deux indices et deux numéros apparaissent, les deux lignes associées sont dédiées à une ligne distincte. Par exemple si deux numéros apparaissent sur la ligne 1000, alors il y a deux lignes distinctes, les deux numéros étant alors pris individuellement. 1000, 1000...
3- Les dénominations peuvent généralement être prises pour identifier les réseaux de la commune entre les différents communes, communes,...
4- Des noms peuvent être associés aux réseaux dans le plan même si ils sont respectivement dans les plans d'ensemble des différentes communes.

Dépôt : Dépôt de l'ouvrage

x	+	F	+	+
x				
x				
x				
x				

Source : Source RFA

x	+	F	+	+
x				
x				
x				

Réseau de distribution pour la commune de C...
avec liaisons possibles à C... et...
Comprendre les plannings...

Au moins un piquetage sera effectué sur ce réseau.



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

13.4. GROUPE IEL

**Récépissé de DT
Récépissé de DICT**

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^e partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de DT	Dénomination : <u>IEL DEVELOPPEMENT IEL</u>
<input type="checkbox"/> Récépissé de DICT	Complément / Service : <u>TSA 70011</u>
<input type="checkbox"/> Récépissé de DT/DICT conjointe	N°/voie : <u></u>
	Lieu-dit / BP : <u></u>
	Code Postal / Commune : <u>6 8 1 3 4 DARDILLY CEDEX</u>
	Pays : <u>France</u>

N° consultation du téléservice : 2 0 2 4 0 8 2 8 0 1 8 0 9 0 C 8
 Référence de l'exploitant : Moulin Sur Orne
 N° d'affaire du déclarant : 312312400
 Personne à contacter (déclarant) : FOLLEZOU Environ
 Date de réception de la déclaration : 26 / 08 / 2024
 Commune principale des travaux : MOULINS SUR ORNE
 Adresse des travaux prévus : Houdonnières

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : <u>EL SANT BREU</u>	
Personne à contacter : <u>Vincent BOUVIER</u>	
N°/voie : <u>TSA 70011</u>	
Lieu-dit / BP : <u></u>	
Code Postal / Commune : <u>6 8 1 3 4 DARDILLY CEDEX</u>	
Tel : <u>0 2 3 0 9 6 0 5 7 8</u>	Fax : <u>0 1 7 0 9 2 1 3 5 1</u>

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distancé > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : _____ Tel : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du déclarant, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

<input type="checkbox"/> Plans joints : Nb : La classe de précision A, B ou C Figure dans les plans.	Références : Plan électronique FTI chemin +POL	Echelle : 1/500 1/500	Date d'édition : 22 / 02 / 2022 21 / 08 / 2022	Sensible : <input checked="" type="checkbox"/>	Prof. Regl. min : _____ cm	Matériau réseau : _____ cm
--	--	-----------------------------	--	--	----------------------------	----------------------------

Réunion sur chantier pour la localisation du réseau/ouvrage : Date réunie d'un commun accord : _____ à _____ h
 ou : Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non confirmé) : _____ / _____ / _____

Votre projet doit tenir compte de la sécurité protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Vous devez pouvoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation).
 Des branchements sous tension sont prévus. Ils sont soit pourvus d'isolateurs stables et catégorisés à un niveau précisément identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatisques supprimant tout risque en cas d'interrompement.
 (cas d'un récépissé de DT) Pour les branchements sous tension, il convient de faire une étude de la sécurité en cas d'interrompement partiel dans le matériel.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des risques sont consignées sur www.reseau-et-chantier.gouv.fr.
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées.
 Des branchements sous tension sont susceptibles d'être dans l'empêche des travaux.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si le distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Resures de sécurité à mettre en œuvre : _____ Vous devez évaluer les distances d'approche du réseau avant le début des travaux

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 7 8 7 7 3 4 9 6 5
 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112).

Responsable du dossier

Nom : BOUVIER
 Désignation du service : IEL EXPLOITATION
 Tél : 0 7 5 8 4 1 0 7 2 3

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BOUVIER Vincent
 Signature :
 Date : 29 / 08 / 2024 Nombre de places utilisées, y compris les points : 2

Le présent document est émis par l'ADEME, au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement. Il n'a pas de valeur légale. Il est destiné à l'information et aux avis de l'exploitant, ainsi qu'à l'avis de l'autorité compétente en matière d'exploitation des ouvrages, avant leur exploitation ou leur mise en service.



PARTIE 8 – ACCORDS/AVIS CONSULTATIFS

